



Rapport d'activité 2025





DOMICILIER, ACCOMPAGNER,
DÉFENDRE LES EXILÉ·ES

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente.....	4
Notre histoire - Notre mission.....	5
Rétrospective 2025.....	6
La domiciliation et l'accompagnement dans l'accès aux droits des personnes exilées.....	11
La défense des droits des personnes exilées	24
Le développement du pouvoir d'agir des personnes exilées.....	36
Rapport financier 2025.....	42
Annexes	46

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte de durcissement des politiques migratoires sans précédent, tant au niveau communautaire qu'au niveau national. Du Pacte européen sur la migration et l'asile, qui privilégie une approche sécuritaire au détriment du droit d'asile, à la loi Darmanin restreignant les droits, durcissant les conditions d'accueil tout en systématisant l'éloignement, en passant par la circulaire Retailleau, qui limite la régularisation et la conditionne aux besoins économiques, une même logique s'impose : restreindre, contrôler, exclure.

Sur le terrain, l'accès au séjour se complexifie toujours plus avec l'imposition de démarches en ligne, le recul de l'accès au droit et l'explosion des demandes de domiciliation, révélant une précarisation croissante des personnes exilées. Les obstacles administratifs se multiplient et les ruptures de droits se banalisent. Ainsi, dans son rapport d'activité 2025, le Défenseur des droits révèle que l'ensemble des réclamations relatives au droit des étrangers représente 41% du total des saisines en 2025, contre 10% en 2020. Dans le même temps, l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) reste largement insuffisante, malgré des dispositifs mis en place comme le programme AGIR qui ne parvient pas à remplir sa mission, faute de moyens. La réforme de l'aide médicale de l'État (AME) inscrite dans la loi Darmanin part d'une même logique de recul des droits. Un choix politique assumé qui consiste à fragiliser l'accès aux soins des sans-papiers, sous couvert de lutte contre la fraude, à exclure les plus vulnérables et à encourager le renoncement aux soins, tout en créant un danger de santé publique.

Dans ce contexte, Dom'Asile confirme son rôle central. En sortie de SPADA, l'association demeure l'un des principaux acteurs franciliens de la domiciliation et de l'accompagnement. En 2025, l'association renforce sa présence parisienne et consolide ses capacités d'action avec l'ouverture d'une nouvelle permanence d'accompagnement aux droits sociaux ayant vocation à intervenir dans les situations de blocage. De même, Dom'Asile réaffirme sa place au sein de la mobilisation inter-associative de lutte et de plaidoyer par la signature de tribunes, la participation

à des enquêtes de terrain et même en prenant part à des actions contentieuses, diffusant ainsi un contre-discours basé sur la réalité du terrain, pour visibiliser les atteintes faites aux droits.

Dom'Asile porte une vision : celle d'une société accueillante, respectueuse des droits humains et de la dignité des personnes exilées. Sa mission est d'agir concrètement : domicilier, accompagner et défendre pour garantir un accès effectif aux droits. Son ambition est de renforcer son action, d'amplifier le plaidoyer et de soutenir l'autonomie des personnes exilées. En 2026, nous devons rester unis pour refuser la logique politique répressive, discriminatoire et déshumanisante en proposant une autre voie, fidèle aux valeurs de notre association, celle de la justice et de la solidarité.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des volontaires, partenaires et soutiens dont l'engagement rend possible ce combat au quotidien.



Cathy Claverie,
Présidente

NOTRE HISTOIRE - NOTRE MISSION

DOM'ASILE, UNE RÉPONSE SOLIDAIRE NÉE D'UN CONSTAT PRESSANT

En 1999, quatre associations – la Cimade, le Secours Catholique, la Mission Populaire Évangélique de France et les Entraides Protestantes d'Île-de-France – s'unissent pour pallier un manque criant : l'absence d'adresse postale pour les personnes demandant l'asile en Île-de-France, condition pourtant indispensable au dépôt des demandes de protection. Elles créent alors un réseau de centres proposant une domiciliation gratuite et un service de gestion du courrier, tous rattachés à ces associations fondatrices. Ce n'est qu'en 2003 que Dom'Asile est constituée en association déclarée et autonome, dont la mission première est de garantir un accès inconditionnel à une adresse pour toute personne exilée.

UN ENGAGEMENT INÉBRANLABLE MALGRÉ UN CONTEXTE LÉGISLATIF MOUVANT

Le paysage associatif se transforme profondément avec la réforme du droit d'asile de 2015 qui réserve la domiciliation des demandeur-euses d'asile aux seules associations habilitées par l'État. Refusant de renoncer à son indépendance et à son accueil inconditionnel des personnes exilées, Dom'Asile choisit de recentrer son action sur les personnes exilées après leur demande d'asile, qu'elles aient obtenu la protection ou non. En 2019, le départ de deux de ses membres fondateurs, le Secours Catholique et la Cimade, pousse l'association à repenser son avenir. Après une large concertation, Dom'Asile s'émancipe et officialise son indépendance lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire en novembre 2020, marquant le début d'une nouvelle ère.

UNE ACTION ESSENTIELLE, ANCRÉE EN ÎLE-DE-FRANCE ET CONCERTÉE AVEC LES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

Aujourd'hui, Dom'Asile coordonne en Île-de-France neuf centres de domiciliation et d'accompagnement, trois permanences d'accès aux droits sociaux et participe à une permanence inter-organisations - Les Exilé-es La Chapelle - dédiée à l'accompagnement des personnes demandeuses d'asile. Chaque année, près de 10 000 personnes exilées sont soutenues par Dom'Asile, organisation militante intégrée à

de nombreux collectifs interassociatifs, portée par une communauté de plus de 200 bénévoles et par une équipe salariée de 5 coordinateur-trices. Son modèle allie coordination régionale et respect de la singularité de chaque centre et de chaque permanence, fondamentalement animés par des valeurs communes : un accompagnement humain, solidaire et inconditionnel, qui profite à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

« Agir pour la défense des droits des personnes exilées, garantir des conditions dignes et inconditionnelles d'accueil pour toutes et tous »

NOTRE MISSION :

La mission de Dom'Asile s'articule autour de trois grands volets opérationnels :

La domiciliation des personnes exilées sans hébergement stable exclues des dispositifs publics : une première forme d'hospitalité, un premier toit administratif et une condition essentielle de l'accès aux droits sociaux fondamentaux.

L'accompagnement administratif et social, en particulier dans l'accès aux droits sociaux (santé, logement, aides sociales, etc.), en s'appuyant sur un réseau de bénévoles formé-es et engagé-es.

La défense militante des droits des personnes exilées, par le biais du plaidoyer, de contentieux stratégiques, de sensibilisation du public et d'interpellation des pouvoirs publics.

Le tout se fait dans une logique d'accueil inconditionnel, de respect de l'autonomie des personnes, de non-substitution à l'État et de promotion de la voix des exilé-es.

RÉTROSPECTIVE 2025

Dom'Asile a concrétisé beaucoup de ses projets en 2025. Retour synthétique sur une année où chaque action a compté.



RENFORCEMENT DU MAILLAGE TERRITORIAL

En avril 2025, Dom'Asile a ouvert une nouvelle permanence d'accès aux droits sociaux dans le 11^{ème} arrondissement de Paris pour accompagner les personnes exilées dans leurs démarches administratives complexes et coordonne aujourd'hui 9 centres de domiciliation, 3 permanences droits sociaux et 1 permanence inter-organisation¹.



DYNAMISME DES BÉNÉVOLES

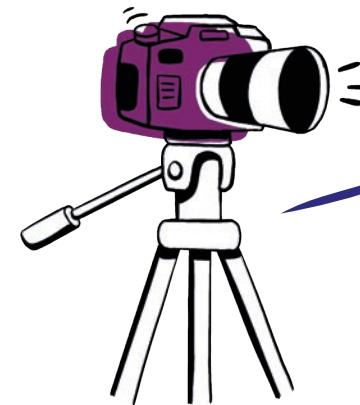
Le nombre total de bénévoles actifs est passé de 195 à 210 bénévoles en 2025. L'effectif de l'équipe de bénévoles apportant un soutien en traduction et interprétariat a augmenté de 65%. Pour elles-eux, nous organisons chaque année deux soirées d'accueil et de partage, deux réunions des référent-es des centres et permanences et un temps festif lors de l'assemblée générale.

¹ La permanence Exilé-es La Chapelle accompagne en particulier les demandeurs et demandeuses d'asile. Cette permanence se tient dans les locaux de l'ATMF et est animée par plusieurs organisations : ADDE, ATMF, La Cimade, Dom'Asile, Elena France et le Gisti.



AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT INTERNE

Dom'Asile pérennise le fonctionnement de l'équipe de coordination à 5 salarié-es, modernise ses procédures administratives conformément aux recommandations de la Commissaire aux comptes et investit dans les moyens opérationnels et matériels des centres, des permanences et du siège de l'association.



ADAPTATION DES FORMATIONS

La coordination a assuré une vingtaine de formations en présentiel, en visioconférence et sur site au cours de l'année à destination des bénévoles de l'association. Le projet de refonte et d'actualisation des vidéos de formation en ligne de Dom'Asile (MOOC) a été amorcé à l'automne par le tournage de nouvelles vidéos sur la thématique de l'accès aux droits sociaux.



AUTONOMISATION DES PERSONNES EXILÉES PAR L'INFORMATION DANS LA LANGUE

Cette année, Dom'Asile a organisé deux séances d'information collective dans la langue des domicilié-es sur l'accès aux droits sociaux. L'équipe ILDA (information dans la langue des demandeur-euses d'asile), composée d'un coordinateur salarié et de traducteur-trices bénévoles, a également continué d'alimenter la plateforme multilingue interactive d'informations sur la procédure d'asile au regard des évolutions législatives récentes et aussi de répondre aux questions des internautes.



DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

Dom'Asile a rejoint deux collectifs : Le Revers des Municipales et le Groupe d'appui national (GAN) de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), et a aussi contribué à plusieurs publications, tribunes interassociatives et recours contentieux pour faire avancer l'accès aux droits des personnes exilées.

La domiciliation et l'accompagnement dans l'accès aux droits des personnes exilées



CENTRES ET PERMANENCES DOM'ASILE EN ÎLE-DE-FRANCE

CERGY



95 VAL D'OISE



COLOMBES



SAINT-DENIS

93 SEINE-SAINT-DENIS



MONTREUIL

ROSNY-SOUS-BOIS

75 PARIS

GRENELLE

PARIS XI

VINCENNES

GOBELINS

KREMLIN-BICÊTRE

92 HAUTS-DE-SEINE

94 VAL-DE-MARNE

78 YVELINES



ORSAY

91 ESSONNE

LÉGENDE

- SIÈGE SOCIAL
- CENTRE DE DOMICILIATION
- PERMANENCE DROITS SOCIAUX
- PERMANENCE INTER-ORGA EXILÉ-ES LA CHAPELLE

LA DOMICILIATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES EXILÉES

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE DOMICILIATION ET DE SES ENJEUX

« La domiciliation est plus qu'une adresse : c'est la première étape indispensable à l'accès aux droits »

Garantie par l'article L 264-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), la domiciliation permet à toute personne sans domicile stable de disposer gratuitement d'une adresse administrative où recevoir son courrier de façon stable et confidentielle.

Le droit à la domiciliation administrative, renforcé par la loi ALUR du 24 mars 2014, doit être mis en oeuvre pour toute personne dépourvue de domicile stable, quel que soit son mode d'habitat ou sa situation administrative, sans discrimination. Il est essentiel de disposer d'une adresse pour pouvoir accéder à de nombreux droits : le droit au séjour, l'exercice d'une activité professionnelle, l'accès aux prestations sociales, l'accès aux soins, l'aide juridictionnelle ou encore le droit au compte bancaire. La défense du droit à la domiciliation est donc cruciale et intrinsèquement liée à la lutte contre le non-recours aux droits sociaux.

La demande de domiciliation administrative est en constante augmentation depuis plusieurs années selon les données de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et principalement concentrée en Île-de-France. Le guide juridique sur la domiciliation actualisé par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) en 2024 rappelle que « la domiciliation administrative est une mission de service public qui relève de la compétence obligatoire des centres communaux d'action sociale (CCAS) ». Pourtant, la domiciliation en Île-de-France est aujourd'hui portée à 72% par les organismes agréés pour la domiciliation (OA) et seulement à 28% par les CCAS.

À l'origine, le concept d'organisme agréé pour la domiciliation a été pensé pour répondre aux besoins des personnes dont les parcours de vie étaient

tellement difficiles et chaotiques qu'il leur était impossible de détenir et de prouver un lien stable avec un territoire afin de pouvoir prétendre à une domiciliation en CCAS (aucun contrat de travail, pas d'enfant scolarisé, aucun suivi social ou médical). Des associations ont donc été habilitées à domicilier des personnes sans hébergement stable au moyen d'un agrément délivré par les services de la préfecture en charge de l'hébergement (DRIHL) ou de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS).

Tous les centres de domiciliation de Dom'Asile sont agréés pour la domiciliation des personnes ayant un lien avec l'asile, à l'exception des demandeur-euses d'asile qui relèvent de la compétence des SPADA depuis la loi du 29 juillet 2015. La domiciliation est autant une première forme d'hospitalité qu'un service essentiel pour l'accès aux droits. Dom'Asile offre ce service gratuitement aux personnes bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), aux personnes en demande d'asile exclues des dispositifs publics ou parapublics et aux personnes déboutées de l'asile.

Dom'Asile est ancrée dans le territoire francilien par son action et son fonctionnement en réseau. L'association coordonne aujourd'hui en Île-de-France :

- 9 centres de domiciliation et d'accompagnement des personnes exilées exclues des dispositifs publics. Ces centres sont répartis dans 6 départements d'Île de France (75, 91, 92, 93 et 94).
- 3 permanences d'accès aux droits sociaux dédiées à l'accompagnement des personnes exilées dans le 11^{ème} arrondissement de Paris (75), à Montreuil (93) et à Cergy (95).
- 1 permanence inter-organisations dédiée à l'accompagnement des personnes demandeuses d'asile dans le 18^{ème} arrondissement de Paris

Les centres de Dom'Asile proposent un service de domiciliation à destination des personnes exilées qui sont exclues des structures de domiciliation publiques ou parapublics. En effet, l'objectif poursuivi par l'association n'est pas de se substituer à l'État mais seulement d'aider à combler certaines lacunes ou manquements tout en encourageant le changement et en ouvrant la voie

aux avancées législatives. Compte tenu de l'ampleur des défaillances des pouvoirs publics, Dom'Asile n'est pas en capacité de répondre seule à l'ensemble des besoins.

LE PRINCIPE DE NON-SUBSTITUTION AUX DISPOSITIFS PUBLICS

L'État est chargé de domicilier les personnes en demande d'asile par le biais des SPADA (Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile). Les communes (via les CCAS) ont également pour responsabilité de proposer une adresse à toute personne sans domicile ayant un lien avec elles, sans condition de régularité du séjour.

Malgré cela, de nombreuses personnes exilées sont exclues de ce droit commun, par manque de moyens financiers et humains des CCAS, par choix politique et/ou par manque de connaissance du dispositif. Suivant le principe de non-substitution aux pouvoirs publics, avant de prendre la décision de domicilier une personne, les bénévoles de Dom'Asile prennent le soin de vérifier la possibilité pour la personne d'être domiciliée au sein d'une structure ou d'un dispositif porté par les pouvoirs publics, tels que :

- Les structures de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA)
- Les centres communaux d'action sociale (CCAS). En pratique, l'accès au service de domiciliation des CCAS reste néanmoins difficile. Certains CCAS appliquent encore des critères illégaux pour refuser les demandes de domiciliation telles que l'irrégularité du séjour, le cumul des liens de rattachement à la commune ou l'exigence d'une durée de présence minimale sur le territoire. Face à l'attente, souvent longue et décourageante, ainsi qu'à la difficulté de prouver le lien avec la commune, les personnes exilées sont nombreuses à se tourner vers les organismes agréés pour obtenir une domiciliation.

Ainsi chez Dom'Asile, notre principe est de domicilier toute personne se présentant dans l'un de nos centres de domiciliation, ayant un lien avec l'asile et n'étant rattachée ni à une SPADA, ni à un CCAS.

Lors des entretiens de domiciliation, les bénévoles informent les personnes de l'ensemble des démarches nécessaires pour accéder à leurs droits sociaux, à commencer par la notification de leur nouvelle adresse aux différents organismes.

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DES BESOINS DES PERSONNES

Pour les personnes exilées, l'accès aux droits se heurte à de nombreux obstacles, notamment la barrière linguistique, la barrière numérique et la complexification des démarches. L'accueil et l'accompagnement proposés par Dom'Asile sont un début de réponse à ces difficultés, pour lutter contre les situations de rupture d'accès aux droits et de non-recours aux droits et pour tendre vers la prise en compte de l'ensemble des besoins des personnes.



L'activité de nos centres et permanences est d'abord réalisée par les bénévoles de Dom'Asile qui proposent leur accompagnement pour de nombreuses démarches essentielles : demande de titre de séjour et de voyage, demande d'ouverture de droits à la protection universelle maladie, demande d'aides sociales, demande d'hébergement, demande de logement, demande d'ouverture de compte bancaire, déclaration de revenus, changement d'adresse, demande d'actes d'état civil, accompagnement vers des avocats, démarches administratives (Préfecture, OFII, OFPRA), orientation vers le service public et les organismes compétents.

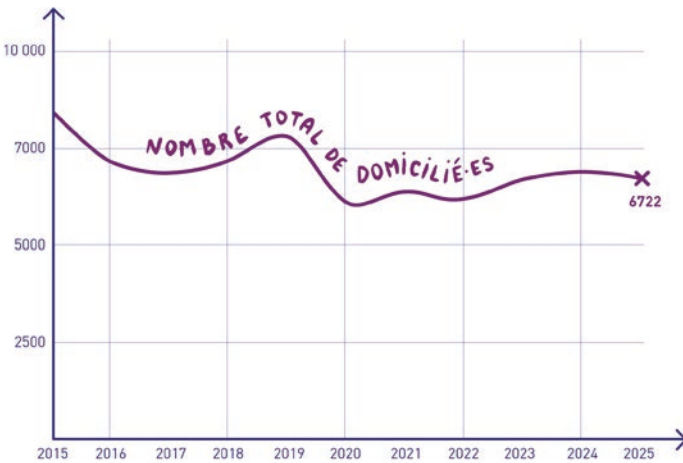
L'accompagnement des bénévoles peut prendre plusieurs formes : la lecture et/ou la traduction des courriers reçus, l'aide au remplissage d'un formulaire CERFA, la prise de contact avec l'organisme responsable (CAF, CPAM, France Travail, Préfecture, OFII...) par téléphone ou par courrier électronique, la rédaction de courriers, et même parfois l'accompagnement physique auprès de certains organismes.

L'accompagnement dans les différentes démarches n'est proposé que dans la mesure où une défaillance des pouvoirs publics est constatée dans le domaine concerné.

Dom'Asile a adapté son accompagnement à l'offre proposée par ses partenaires associatifs sur chaque territoire.

Si l'association n'est pas en capacité d'apporter une aide sur l'ensemble des démarches des personnes exilées, elle cherche à proposer autant que possible une orientation pertinente et fiable pour répondre aux besoins non couverts.

L'ÉVOLUTION DE LA FILE ACTIVE



La file active correspond à l'ensemble des personnes domiciliées et disposant d'un dossier ouvert dans le logiciel de domiciliation 4D utilisé par les 9 centres de domiciliation de Dom'Asile.

Au 31 décembre 2025, la file active de toutes les personnes domiciliées au sein de l'ensemble de nos centres franciliens est de 6 722 personnes.

Elle est relativement stable depuis 5 ans avec une légère diminution (-2.5%) par rapport à l'année dernière, celle-ci peut être expliquée par deux phénomènes :

- la baisse de la demande de domiciliation dans certains centres liée à la diminution du nombre de demandeur-euses d'asile domicilié-es en SPADA franciliennes et à la généralisation des orientations régionales
- le travail assidu des bénévoles qui mettent continuellement à jour les dossiers des personnes domiciliées, ferment les dossiers inactifs et nous permettent d'avoir une perception précise de la capacité d'accueil des centres.

LE PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES DOMICILIÉES

Dom'Asile domicilie exclusivement des personnes adultes au sein de ses centres de domiciliation. Notre public est majoritairement composé d'hommes isolés exilés dont l'âge moyen est de 33 ans.

Les mineur-es peuvent cependant être rattaché-es au dossier de leurs parents pour bénéficier de la même adresse et accéder à leurs droits. En 2025, sur 6 722 personnes domiciliées, 20% étaient des femmes pour 80% d'hommes.

Les nationalités des personnes domiciliées sont très diverses et tous les continents sont représentés au sein de notre public. Toutefois, les ressortissant-es du Bangladesh restent de loin les plus représentés parmi la file active de l'association et ce depuis la création de Dom'Asile.

Cette réalité impacte d'abord les bénévoles accompagnants et les bénévoles en soutien linguistique qui doivent pouvoir faciliter l'accompagnement dans la langue des personnes bénéficiaires.

Les nationalités représentées sont également prises en compte lors du choix des langues dans lesquelles seront menés les ateliers d'information collective à destination des personnes exilées, organisés chaque année.



LA SATURATION DES CENTRES DE DOMICILIATION

Dom'Asile a pour ambition de domicilier des personnes tout en étant en mesure de les accueillir dignement et de les accompagner dans leurs accès aux droits. La taille de nos locaux et le nombre de bénévoles sont déterminants pour décider du nombre de personnes que nous pouvons accueillir dans nos centres. Certains centres de Dom'Asile sont saturés, et ne peuvent accueillir davantage de personnes, sans compromettre la qualité de l'accompagnement proposé.

C'est le cas des centres de domiciliation de Gobelins (Paris 13), Grenelle (Paris 15), Vincennes (94) et de Saint-Denis (93) où les demandes de domiciliation sont les plus nombreuses. Cette année, une vigilance particulière a été accordée à ces quatre centres, qui sont saturés et représentent 48% de notre file active globale.

En 2025, nos centres franciliens ont ouvert 1 199 nouvelles domiciliations et émis 586 refus de domiciliation. Parmi les motifs de refus, on retrouve la saturation du centre (57%), l'existence d'un lien avec une commune (15%) et l'absence de lien avec l'asile (13%).

En effet, dans son projet associatif, Dom'Asile a établi ne pas être « une simple boîte aux lettres » et s'est donnée pour objectif d'être en capacité d'accompagner les personnes domiciliées dans l'accès à leurs droits. D'autre part, la saturation ou la surfréquentation du centre génère des difficultés dans l'accompagnement des personnes accueillies et peut créer des situations de tension au sein des équipes de terrain dès lors que les bénévoles sont surmenés.

LES NOUVEAUTÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT EN 2025

Dans le but de maintenir et de continuellement améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposés aux personnes bénéficiaires, l'équipe de coordination de Dom'Asile veille à l'actualisation et l'optimisation des formations et des outils mis à disposition des bénévoles de terrain.

LE DÉPLOIEMENT DU VADEMECUM DE LA DOMICILIATION DANS LES CENTRES

Dom'Asile a rédigé un vademecum de la domiciliation ayant pour objectif de remettre les bonnes pratiques de domiciliation au coeur de son activité et d'avoir des critères de domiciliation communs à ses 9 centres de domiciliation, afin d'harmoniser et de faciliter les prises de décision au quotidien. Progressivement, chaque centre améliore ses pratiques pour assurer son activité de domiciliation. Nous veillons au perfectionnement constant des procédures et au développement des outils.

NOUVELLE FICHE RÉFLEXE : BILAN DES CHANGEMENTS D'ADRESSE

L'entretien de domiciliation est une étape cruciale au bon suivi des personnes. La procédure de domiciliation de Dom'Asile prévoit la création d'une fiche individuelle dans le logiciel 4D avec toutes les informations nécessaires au suivi social de la personne et, dans un second temps, la réalisation de tous les changements d'adresse auprès des différents organismes publics. Ainsi, l'équipe de coordination a élaboré une nouvelle fiche réflexe pour les bénévoles accompagnant·es, indiquant l'ensemble des changements d'adresse à effectuer avec le/la bénéficiaire. Cette fiche détaille la méthode à privilégier pour effectuer les changements d'adresse et permet aussi à la personne domiciliée de conserver dans un même document toutes les informations nécessaires pour accéder à ses espaces numériques personnels.

NOUVELLE FICHE RÉFLEXE : GRILLE D'ENTRETIEN POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE DOMICILIATION

À chaque renouvellement de domiciliation, les bénévoles mènent un entretien pour connaître l'évolution de la situation de la personne domiciliée et assurer un bon suivi social. Afin de faciliter cette étape, l'équipe de coordination a mis à disposition des bénévoles une fiche réflexe pour vérifier les droits auxquels les personnes peuvent prétendre selon leur situation administrative.

ACQUISITION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DU LOGICIEL DE DOMICILIATION 4D

Conçu en 1999 par Jean-Pierre Charreton, utilisé dans les centres Dom'Asile depuis l'an 2000, et mis à jour de nombreuses fois depuis, le logiciel de domiciliation 4D permet aux centres de domiciliation de Dom'Asile de gérer les adresses postales des

personnes domiciliées, d'enregistrer le courrier entrant et de renseigner le suivi social réalisé, dans le respect du RGPD et des obligations légales pesant sur tout organisme agréé pour la domiciliation. En 2025, Dom'Asile a acquis les droits de propriété du logiciel 4D. Le développement de nouvelles fonctionnalités est en cours, afin de faciliter le travail des bénévoles dans les centres et d'assurer une bonne gestion des dossiers.

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PERMANENCE DROITS SOCIAUX À PARIS XI

En projet depuis plusieurs années, la nouvelle permanence d'accueil sans rendez-vous pour personnes exilées rencontrant des difficultés à accéder à leurs droits sociaux a enfin ouvert ses portes au printemps, en plein cœur de Paris. Inaugurée en avril 2025, cette permanence rencontre déjà une fréquentation aussi importante que les autres permanences droits sociaux de Dom'Asile. Elle répond à l'objectif de désengorgement des centres et permanences saturés tout en améliorant notre couverture territoriale, les deux autres permanences se situant à Montreuil (93) et Cergy (95).

Parmi les problématiques traitées en permanences droits sociaux, plus de 30% des demandes d'accompagnement concernent des situations de blocage en rapport avec les services des préfectures et de l'ANEF.



MISE EN PLACE DE NOUVELLES FICHES D'ORIENTATION

Lorsque les personnes accompagnées en permanences droits sociaux doivent être orientées vers d'autres structures associatives ou même vers les centres de Dom'Asile, une passation des informations est indispensable. Dom'Asile a donc décidé de mettre en place un système de fiches d'orientation permettant de retranscrire la situation de la personne accueillie et d'éviter que les personnes n'aient à multiplier les explications sur leur parcours, a fortiori lorsqu'elles ne sont pas francophones. Les fiches d'orientation permettent aux bénévoles de formaliser et de tracer leurs orientations, tout en informant les partenaires des motifs de ces démarches. Ces fiches sont également utilisées en interne pour faciliter les échanges entre les différents centres et permanences.



FICHE
D'ORIENTATION

DOM'ASILE – Paris 11
Maison de la vie associative
et citoyenne
8, rue du Général Renault,
75011 Paris
Le jeudi de 14h à 17h
perm.paris11@domasile.org

↓

Date :

Bénévole :

Personne orientée :

Mme/M.

N° Dom

Téléphone

Email

Statut

Langue

Motif de l'orientation :

Actions déjà entreprises :

REPONSE

RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

En 2025, Dom'Asile s'est investie sur la thématique de l'accès à l'hébergement et au logement, et est parvenue à traiter plus de 100 sollicitations au cours de l'année. Le renforcement de ce type d'accompagnement a été rendu possible grâce à la montée en compétences des bénévoles — 62 d'entre eux ont participé à trois de nos sessions de formation en visioconférence — mais aussi grâce à l'efficacité de notre coopération avec Nolwenn Aimé, Conseillère en économie sociale et familiale libérale, qui a permis d'orienter et d'accompagner 14 personnes et de réaliser 6 mises à l'abri en 2025, ainsi qu'au soutien

financier renouvelé de la Fondation pour le logement des défavorisés. Sur cette thématique, l'équipe de coordination a également élaboré de nouvelles fiches réflexe à destination des bénévoles. (Fiche réflexe sur l'hébergement d'urgence et sur l'accès au logement)

NOUVELLES NOTES ET OUTILS À DESTINATION DES BÉNÉVOLES

En 2025, parmi les nouvelles aides à l'accompagnement visant à faciliter le travail des bénévoles de terrain, la coordination a élaboré les outils suivants :

- Modèle de courrier pour demander à l'employeur les coordonnées de la Mutuelle pour la personne salariée qui n'en a pas connaissance
- Fiche réflexe : Carte vitale
- Fiche réflexe : Aide médicale de l'État
- Modèle de courrier de demande de transmission du dossier administratif suite à une demande d'asile en procédure dublin
- Note sur les démarches à effectuer sur l'ANEF et les solutions en cas de dysfonctionnement
- Tableau récapitulatif des différentes démarches à accomplir en fonction des statuts administratifs
- Modèle de courrier pour solliciter la rectification de l'état civil à l'OFPPA
- Modèle de courrier en cas de délivrance d'une attestation de prolongation d'instruction ne comportant pas la mention « autorisation de travail »
- Modèle de courrier en cas de demande de pièce complémentaire abusive dans le cadre d'une demande de titre sur l'ANEF

LE BÉNÉVOLAT CHEZ DOM'ASILE

LES TYPES DE BÉNÉVOLAT

Les activités de domiciliation et d'accompagnement dans l'accès aux droits assurées par Dom'Asile ne seraient pas possibles sans l'engagement de

bénévoles investi-es (210 bénévoles au total en 2025). Si le bénévolat prend différentes formes au sein de l'association, les bénévoles des centres de domiciliation et des permanences droits sociaux, dits « de terrain » sont les plus nombreux-ses. Dom'Asile a aussi la chance d'avoir une équipe de bénévoles traducteur-trices qui se rendent disponibles pour interpréter et faciliter les accompagnements à distance lorsque les bénévoles de terrain ne maîtrisent pas la langue de la personne accompagnée. Depuis quelques années, nous avons le soutien de bénévoles informaticiens capables d'intervenir en cas de problème technique dans les centres, et des bénévoles volontaires pour animer les ateliers d'information collective aux côtés du coordinateur chargé de l'information dans la langue. Enfin, l'association ne pourrait fonctionner sans les bénévoles des instances (Bureau, Conseil d'administration et commissions) qui interviennent dans la gouvernance, veillent à la bonne gestion administrative et financière de l'association et apportent un soutien opérationnel à l'équipe salariée.

LA COMMISSION DE RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

Afin de permettre à chaque bénévole de trouver sa place, Dom'Asile a créé une commission de recrutement de bénévoles il y a plusieurs années, elle-même composée de bénévoles et pilotée par une salariée de la coordination, chargée de répondre aux sollicitations des personnes se portant candidates pour rejoindre l'association. Le premier contact est capital, car il permet d'identifier les motivations des candidat-es, de les orienter vers les missions et les centres qui répondent au mieux à leurs aspirations et à leurs disponibilités. Cette commission a élaboré un ensemble d'outils et une procédure de recrutement souple permettant la co-gestion au sein de son équipe et facilitant l'échange avec les référent-es de centre qui sont chargé-es d'accueillir les nouvelles recrues et de les intégrer aux équipes de terrain.

En 2025, la commission bénévolat a ainsi mené 250 entretiens de recrutement, qui ont mené à l'orientation de 85 candidat-es vers les centres et permanences Dom'Asile. Pour chaque recrue, la commission bénévolat assure la liaison avec les référent-es de centres afin d'optimiser l'accueil et l'intégration des bénévoles au sein des équipes locales. Le nombre de bénévoles recruté-es seul n'est pas représentatif du travail de la commission bénévolat, qui répond et assure le suivi de toutes les candidatures entrantes et organise chaque semaine de multiples entretiens de motivation par téléphone. Elle appuie également l'équipe salariée dans l'organisation de soirées

d'accueil des nouveaux-elles bénévoles, qui ont, cette année, eu lieu en mars 2025 et en novembre 2025.

L'objectif de ces temps de convivialité est de réunir un maximum de bénévoles, quelle que soit leur activité et leur ancienneté au sein de Dom'Asile, afin d'encourager la rencontre, l'échange et la cohésion. Ces moments de partage sont essentiels au bon fonctionnement de l'association et au bien-être des équipes bénévoles.



LE RÔLE CLEF DES BÉNÉVOLES RÉFÉRENT-ES DES CENTRES ET PERMANENCES

Chaque centre et chaque permanence de Dom'Asile dispose de plusieurs éléments qui lui sont propres : son local, ses horaires, son fonctionnement et son équipe de bénévoles. Chaque équipe dispose de bénévoles référent-es qui assurent la transmission des informations entre les bénévoles de terrain et l'équipe salariée de coordination. La coordination réunit les référent-es deux fois par ans pour faire le point sur leurs missions (organisation des réunions d'équipe, gestion du planning, partage des informations concernant l'activité du centre, accueil, intégration et encadrement des nouveaux-elles bénévoles, renseignement des outils de suivi, mise à jour des outils, suivi de la boîte mail...) et renforcer la cohésion interne.

LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

La technicité des accompagnements assurés et le contexte législatif mouvant qui impacte sans cesse les pratiques de Dom'Asile nécessite de se former en continu. Les connaissances et compétences des bénévoles sont indispensables à la qualité des accompagnements. L'équipe salariée de coordination, composée de 5 personnes depuis 2024, assure une veille hebdomadaire sur chaque thématique (domiciliation, droits sociaux, asile et séjour) afin de transmettre régulièrement aux bénévoles des informations sur les évolutions juridiques et sociales récentes.

À cet effet, chaque salarié-e produit des notes et outils accessibles via l'intranet (espace bénévole) sur le site de l'association. Par ailleurs, l'équipe de coordination conçoit et dispense annuellement une vingtaine de formations à destination des bénévoles pour veiller à ce que les accompagnements proposés soient toujours de qualité.

Chaque année, l'association propose deux cycles de formations socles obligatoires pour toute nouvelle recrue en présentiel portant sur l'introduction au droit d'asile, la domiciliation et les droits sociaux. Elle propose également aux bénévoles des formations approfondies par situation administrative : demandeur-euses d'asile, bénéficiaires de la protection internationale et personnes déboutées du droit d'asile. Des webinaires sur des thématiques spécialisées permettent une montée en compétence des bénévoles en matière d'accès à l'hébergement et au logement, de déclarations de revenus, ou sur les démarches effectuées via la plateforme de l'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF).

Enfin, chaque année, des formations sur site sont organisées dans les centres, adaptées aux spécificités de chaque département et aux besoins particuliers de chaque équipe. En 2025, la coordination a assuré deux formations sur site ; une à Orsay en mars 2025 et une à Versailles en septembre 2025. Entre les différents webinaires, les formations centralisées et la participation des salarié-es aux permanences d'accompagnement, la coordination a conçu des vidéos de formation en ligne (MOOC) permettant une auto-formation sur la procédure d'asile, l'accès à la domiciliation et aux droits sociaux.

À la fin de l'été 2025, un travail de mise à jour des vidéos composant le MOOC a été entamé avec la refonte, la correction des scripts et le tournage de vidéos explicatives sur l'accès aux droits sociaux (droit au logement, droit à l'hébergement, droit aux allocations, droit au compte bancaire). Ce travail sera poursuivi en 2026 pour les vidéos portant sur l'asile et le séjour.



LES CENTRES ET PERMANENCES DOM'ASILE DANS LES DÉPARTEMENTS

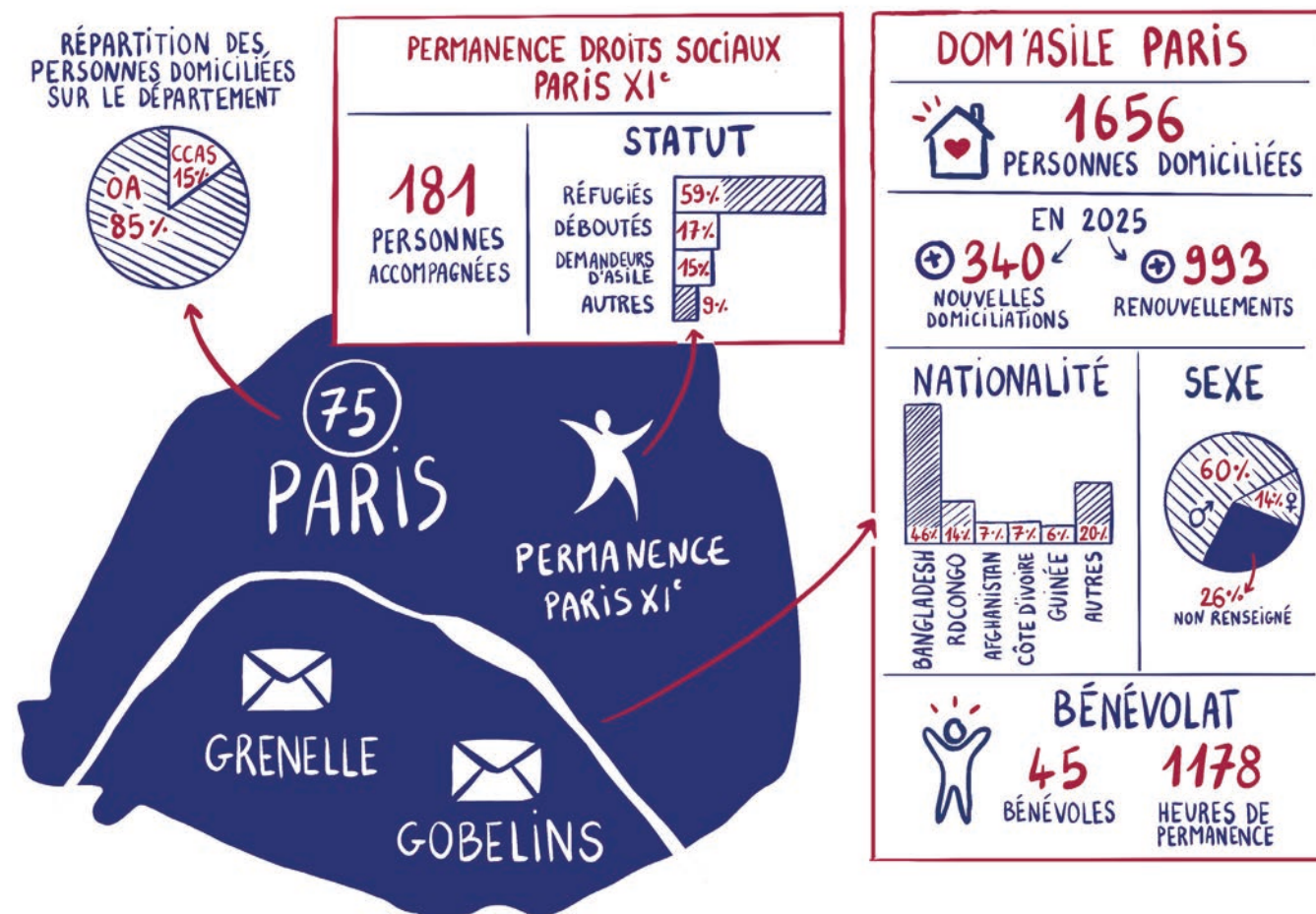
Les statistiques présentées dans ce rapport ont été extraites du logiciel 4D, utilisé dans les centres de domiciliation et renseigné par les bénévoles de Dom'Asile.

Les données recueillies sont également partagées aux DRIHL et DREETS / DRIEETS afin de rendre compte de notre activité de domiciliation conformément à l'article D. 264-8 du CASF.

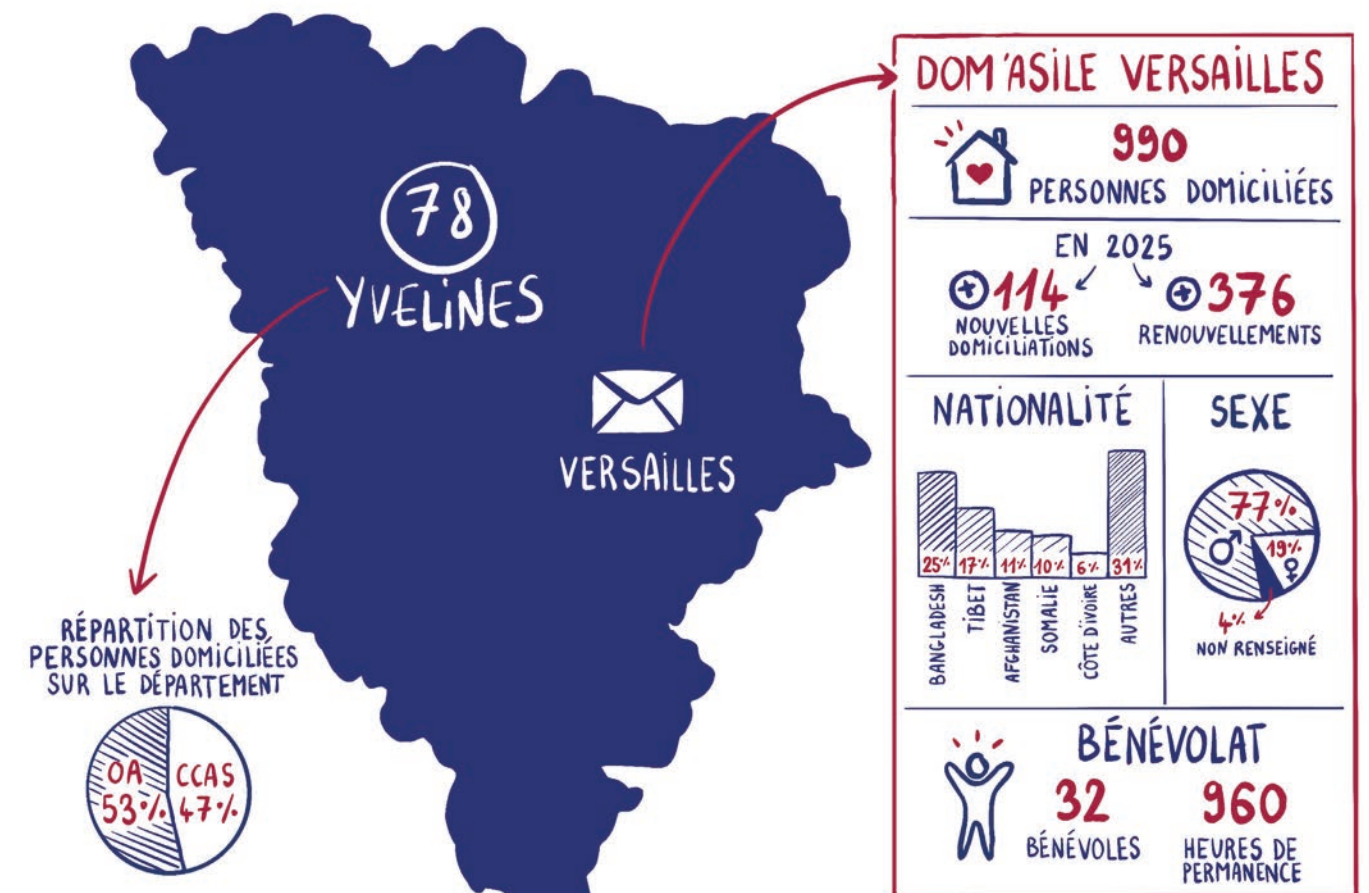
Les enquêtes sont remontées chaque année aux préfectures entre janvier et mars.

Elles permettent notamment d'alimenter le travail d'animation des schémas départementaux et d'équilibrer l'offre et la demande de domiciliation sur le territoire.

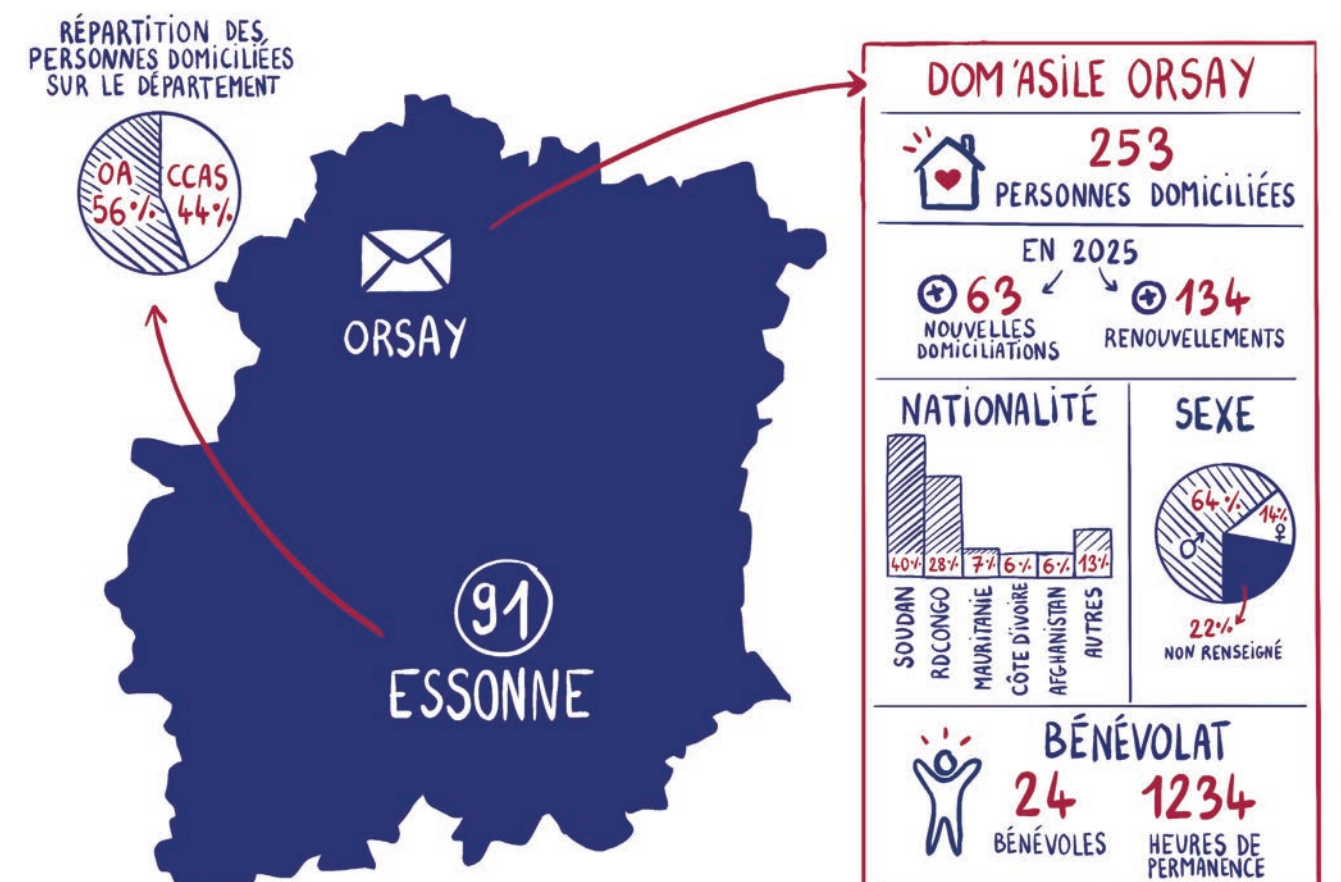
DOM'ASILE À PARIS



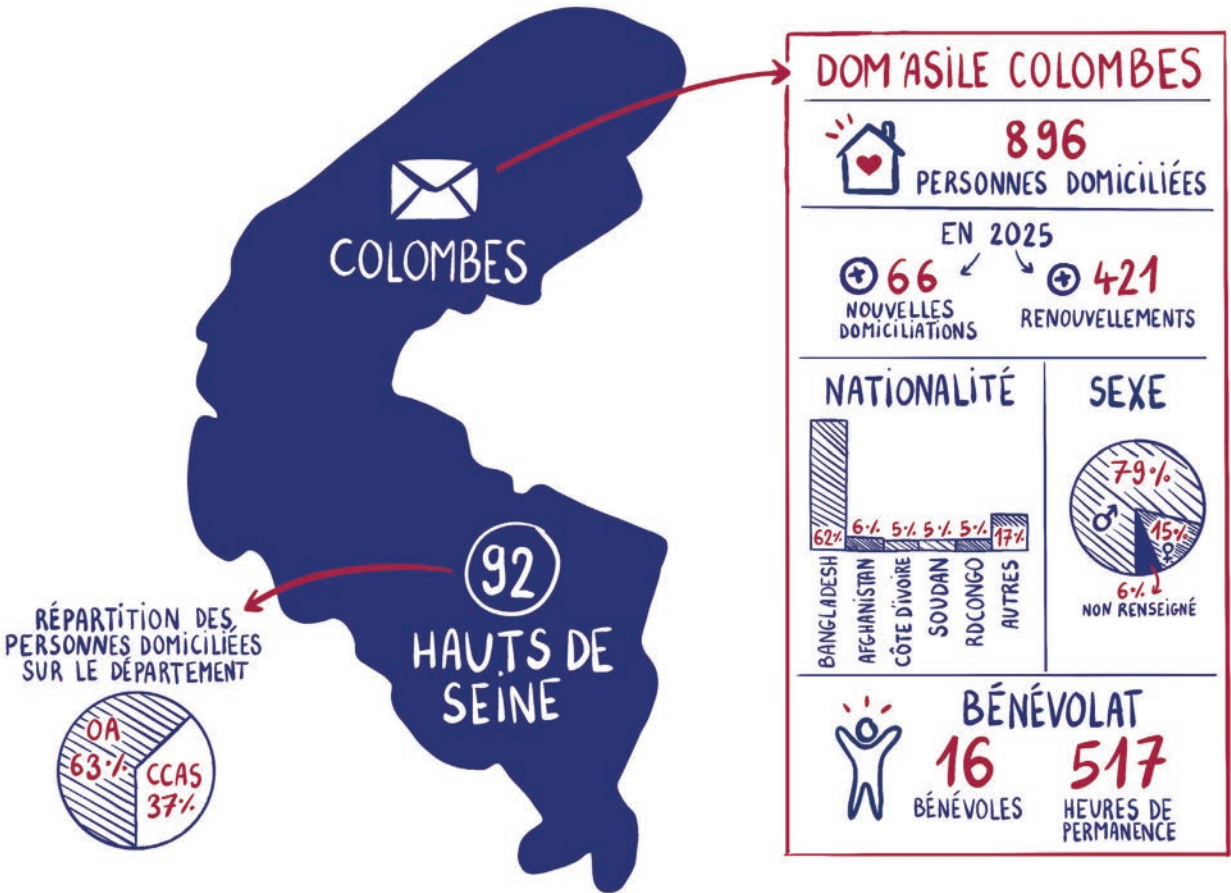
DOM'ASILE DANS LES YVELINES



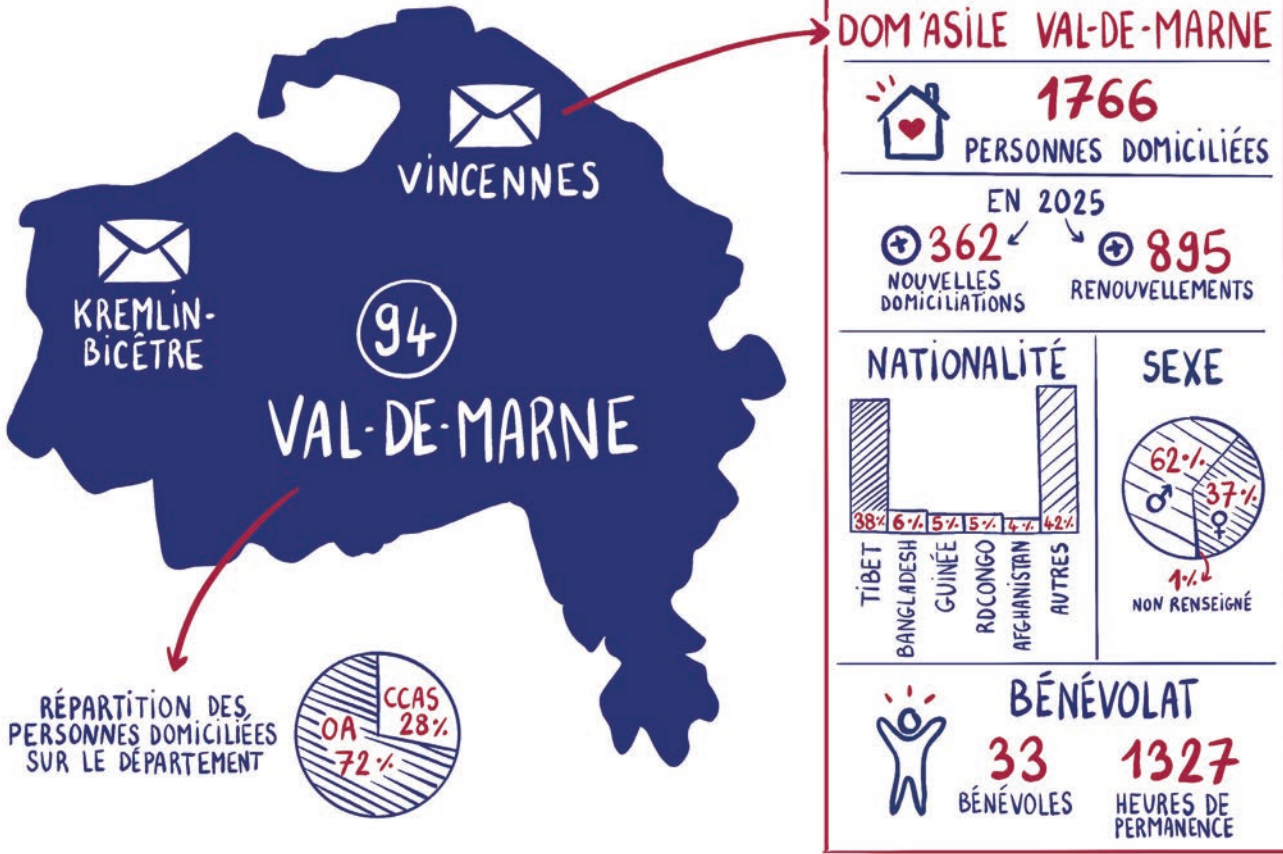
DOM'ASILE DANS L'ESSONNE



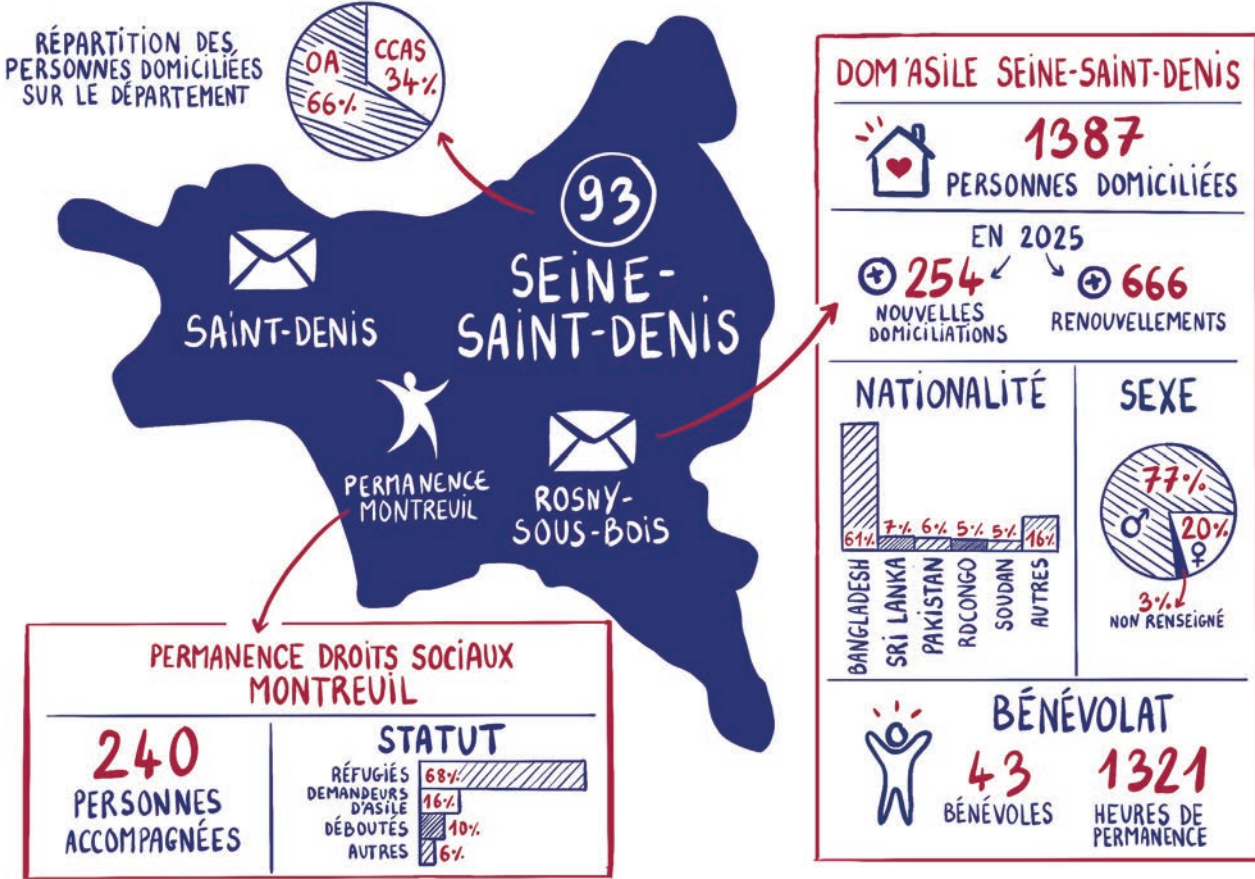
DOM'ASILE DANS LES HAUTS-DE-SEINE



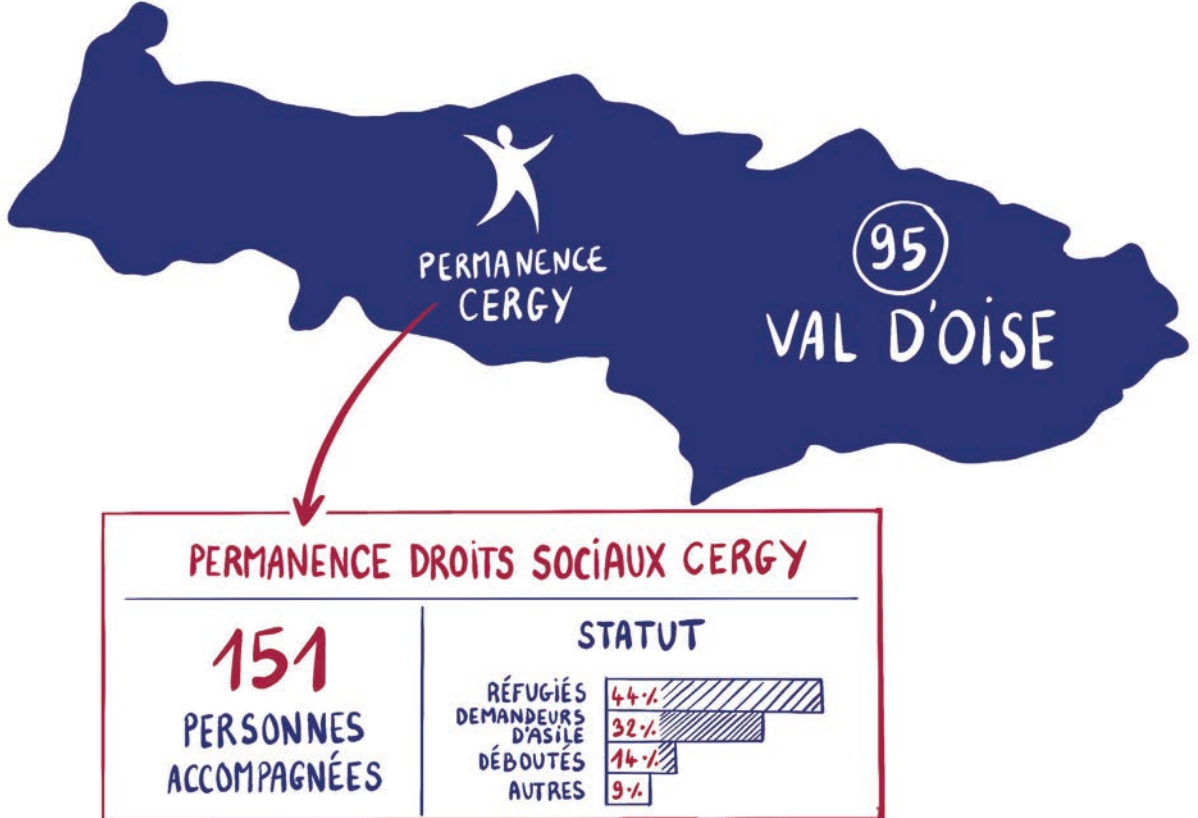
DOM'ASILE DANS LE VAL-DE-MARNE



DOM'ASILE EN SEINE-SAINT-DENIS



DOM'ASILE DANS LE VAL D'OISE



La défense des droits des personnes exilées



LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES EXILÉES

Les conditions de vie des personnes en situation d'exil en Île-de-France sont alarmantes et illustrent l'insuffisance des politiques d'accueil et d'intégration, avec des prévisions législatives et politiques toujours plus inquiétantes. Chaque jour, Dom'Asile domicilie et accompagne les personnes exilées dans l'accès à leurs droits sociaux pour pallier les carences de l'Etat. Au-delà de ces accompagnements individuels, Dom'Asile continue de s'engager dans des actions de plaidoyer aux côtés de ses partenaires militants pour faire évoluer la législation vers plus de protection des droits humains.

Ces actions contentieuses, accompagnées d'actions de sensibilisation, ont vocation à rendre la parole aux personnes exilées, si souvent invisibilisées, en mettant en lumière leurs conditions de vie indignes et en cherchant pour elles et pour la collectivité un avenir plus sûr et plus juste.

Pour Dom'Asile, cela passe par la défense du droit d'asile et du droit au séjour, la défense du droit à la domiciliation, la défense d'un accueil digne et de l'accès aux droits sociaux et le développement d'actions de sensibilisation à différentes échelles en collaboration avec les acteurs de la solidarité.

LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE ET DU DROIT AU SÉJOUR

LA DÉFENSE DE POLITIQUES D'ACCUEIL DIGNES ET RESPECTUEUSES DES DROITS

Le 28 janvier 2025, Dom'Asile s'est jointe à une mobilisation interassociative pour dénoncer le bilan désastreux de la loi asile et immigration dite « Loi Darmanin », un an après son entrée en vigueur, par la création d'un document de travail¹ analysant les conséquences de la loi et le partage d'un communiqué de presse. Les premières mesures mises en oeuvre de la Loi Asile et Immigration, qui avait pourtant promis de « contrôler l'immigration et d'améliorer l'intégration », sont parmi les plus répressives à l'encontre des personnes exilées. Contrairement aux promesses initiales, aucune disposition n'a été prise pour améliorer leur intégration.

En plus d'observer les effets délétères de cette énième loi, les organisations déplorent une ambiance pesante du débat public autour des migrations.

En témoigne la disparition de la question de l'accueil et de l'inclusion des personnes exilées des discours politico-médiatiques, qui se résument à une surenchère répressive et sécuritaire.



Dom'Asile s'est également associée à la publication d'une lettre ouverte adressée au Président de la République qui met en lumière « Dix ans de non-accueil des personnes exilées en France ». Cette lettre publiée en ligne par Le Monde² était signée par 111 organisations. Elles y dénonçaient les politiques de non-accueil et de violence institutionnelle envers les personnes exilées mises en oeuvre ces dix dernières années.

Un communiqué de presse³ à l'initiative de la Ligue des droits de l'homme (LDH) a été co-signé par Dom'Asile associée à une quarantaine d'organisations pour contrecarrer les attaques de l'extrême droite, et en particulier celle du bulletin identitaire Frontières, visant les associations, syndicats et avocats engagés dans la défense des droits des personnes étrangères. Ce communiqué, publié le 5 février 2025, réaffirme l'attachement collectif aux valeurs de solidarité, d'égalité et de fraternité face aux discours de haine et aux tentatives de fragilisation du travail essentiel mené par les acteurs de la société civile. Trois courriers, signés par plus de 50 organisations mobilisées autour de Vox Public, ont également été adressés au Ministre de la Justice, à la Ministre des Solidarités et du Travail et au Ministre de l'Intérieur concernant les attaques de l'extrême droite subies par les organisations de défense des personnes exilées.

LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE

Parmi les conséquences de la loi Darmanin de janvier 2024, le premier site pilote France Asile a ouvert le lundi 19 mai 2025, dans les locaux de la préfecture de Cergy-Pontoise. Il regroupe les services de la préfecture, pour l'enregistrement de la demande d'asile, et ceux de l'OFII pour l'attribution des conditions d'accueil et l'évaluation de la vulnérabilité. Nouveauté préoccupante, ces services sont rejoints par l'OFPPA pour l'introduction de la demande d'asile, dans le cadre d'un entretien qui devrait permettre d'établir l'état civil et de récolter les premiers éléments sur lesquels se fonde la demande de protection. Le Collectif Asile Île-de-France, dont Dom'Asile est membre, a alerté sur les risques que ce nouveau dispositif fait courir, du fait de la proximité physique des différents services, en l'absence de certaines garanties essentielles, à cette étape cruciale de la demande d'asile. Dom'Asile se mobilise pour observer la mise en place de ce pôle sur le terrain et vérifier s'il existe des restrictions pour les tiers accompagnants et si les droits des demandeur-euses et la confidentialité sont effectivement respectés.

Dom'Asile a également exigé par l'intermédiaire d'une tribune de la société civile la suppression du délai d'attente imposé aux personnes demandeuses d'asile en France souhaitant solliciter une autorisation de travail. Actuellement, les demandeur-euses d'asile n'ont le droit de solliciter une autorisation de travail que six mois après avoir introduit leur demande de protection et à la condition que l'OFPPA n'ait pas encore rendu sa décision. La tribune « Six mois d'attente pour rien. Pour en finir avec l'interdiction de travail des demandeurs d'asile » est soutenue par des parlementaires de gauche qui souhaitent porter une proposition de loi visant à permettre le travail des demandeurs d'asile (#SixMoisSansRien).

La Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), dont Dom'Asile est membre, avait initié en août 2024 un contentieux devant le Conseil d'État pour faire annuler le refus du Premier Ministre de prendre les mesures utiles pour que toutes les personnes demandeuses d'asile bénéficient d'un bon de transport leur permettant de se rendre à l'OFPPA et à la CNDA. Actuellement, seules les personnes orientées en CADA ou en HUDA bénéficient d'un accompagnement administratif et social qui comprend notamment la prise en charge de ces frais de déplacement. Le Conseil d'État a finalement reconnu l'inégalité de

traitement entre les personnes demandeuses d'asile hébergées et celles qui ne le sont pas. Il a donc enjoint l'État à prendre les mesures utiles dans un délai de neuf mois pour remédier à cette situation, mais sans étendre la prise en charge à l'ensemble des demandeur-euses d'asile, ce qui reste une limite soulignée par les associations comme la CFDA et la LDH qui restent pleinement mobilisées sur ce sujet.

LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES DÉBOUTÉES DE L'ASILE ET SANS-PAPIERS

À travers une proposition de loi, des parlementaires républicains ont cherché à confier à l'OFII la mission d'information juridique dans les centres de rétention administrative (CRA) en attaquant le rôle des associations autorisées jusqu'à présent à assurer cette fonction dans ces lieux de privation de liberté, où des personnes sont enfermées au seul motif qu'elles n'ont pas de papiers. Dom'Asile est co-signataire d'une tribune parue dans Le Monde¹ défendant la mission d'aide à l'exercice des droits assurée par les associations et le droit au recours effectif. Malgré cette pleine mobilisation, la proposition de loi a été adoptée par le Sénat le 12 mai 2025.

À la veille de la journée mondiale des réfugié-es et dans un contexte international marqué notamment par les ordres du Président Donald Trump de procéder à de véritables rafles de personnes migrantes sur tout le territoire états-unien, le Ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau a adressé le 12 juin 2025 un ordre national aux préfets pour mettre en oeuvre une « opération nationale de contrôle des flux » dans les gares, les trains et les bus, entre le mercredi 18 juin 2025 et le jeudi 19 juin 2025, afin de lutter contre « l'immigration irrégulière et clandestine ». L'objectif de cette opération qui prévoyait le déploiement de 4 000 membres des forces de l'ordre sur tout le territoire national, était de procéder à des interpellations massives de personnes considérées comme étant « en situation irrégulière » (en ligne de mire : enfermements en CRA, reconduites à la frontière, poursuites judiciaires...).

Cette opération reposait sur la pratique, prévue par le code de procédure pénale, des contrôles d'identité administratifs, censés être aléatoires. La pratique des contrôles d'identité aléatoires est, dans les faits, souvent pleinement discriminatoire. Cette opération « place nette » qui ne dit pas son nom constitue un pas de plus, et non des moindres, sur le chemin dangereux de la banalisation des contrôles aux faciès, voire de leur institutionnalisation assumée et porte une atteinte

¹ "Loi Asile et Immigration : Un an après, le triste bilan des droits bafoués", document de travail interassociatif, janvier 2025

² https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/02/03/migrants-dix-ans-de-non-accueil-des-personnes-exilees-en-france_6529292_3232.html

³ <https://www.ldh-france.org/la-solidarite-est-une-valeur-de-la-republique/>

¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/05/11/la-democratie-a-besoin-d-un-regard-independant-dans-les-centres-de-retention_6605121_3232.html

grave à la liberté de circulation. Les associations et collectifs de soutien aux personnes sans papiers se sont mobilisés pour diffuser le plus largement possible des informations traduites en différentes langues sur les risques encourus. Des nouvelles initiatives auxquelles Dom'Asile participe sont en cours pour se préparer à de probables nouvelles rafles, notamment dans un contexte électoral.

LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Dom'Asile a organisé à l'occasion de son assemblée générale annuelle une table ronde avec des experts de l'asile en France : Marianne Leloup Dassonville, avocate en droit des étrangers, autrice de « France : terre d'exil », Nicolas Braun, juge assesseur à la Cour nationale de droit d'asile et formateur en droit d'asile, et Ekrame Boubtane, professeure en économie et spécialiste des questions migratoires. L'objectif de cette table ronde était d'apporter un éclairage et d'ouvrir la discussion sur le traitement des demandes d'asile en France et la question migratoire dans les médias et la sphère politique.

Le 20 juin 2025, à l'occasion de la journée mondiale des réfugié-es, Dom'Asile a également relayé sur les réseaux sociaux aux côtés des membres du Collectif Asile Île-de-France, des témoignages écrits, anonymisés, de personnes réfugiées rencontrées dans les permanences associatives. Ces témoignages relataient des difficultés, dysfonctionnements et maltraitements subies après la reconnaissance de leur statut, afin de sensibiliser le grand public aux enjeux d'accueil et d'intégration des réfugié-es.

Le 8 juillet 2025, Dom'Asile a appelé à manifester aux côtés de nombreuses associations pour former une ligne humaine dans les rues de Paris afin de symboliser toutes les lignes rouges franchies à Gaza. En septembre 2025, Dom'Asile était également co-signataire de la tribune initiée par Emmaüs France en solidarité avec le peuple palestinien, aux côtés d'organisations engagées pour les droits humains, la justice sociale et la solidarité envers les populations vulnérables. Elle dénonçait le génocide¹ en cours en Palestine et demandait à la France de se conformer aux obligations que lui impose le droit international.

Parmi les actions urgentes soutenues ; l'ouverture d'un corridor d'aide humanitaire par la voie maritime et le soutien à la Global Sumud Flotilla.



Dom'Asile, le Gisti, La Cimade, Médecins du Monde, la Ligue des droits de l'Homme et une dizaine d'autres organisations de défense des droits ont saisi le Conseil d'État le 10 octobre 2025 pour demander l'annulation et la suspension du décret rendant applicable l'accord migratoire conclu entre la France et le Royaume-Uni à la fin de l'été. Surnommé « *one in, one out* » par la presse britannique, cet accord instaure un système d'échange entre personnes exilées, autorisant l'entrée d'une personne sur le sol britannique pour chaque autre renvoyée vers la France. Dom'Asile, aux côtés de ses associations partenaires, dénonce le marchandage migratoire indigne, réduisant les exilé-es à des chiffres dans une logique purement comptable, contraire aux principes du droit d'asile et aux libertés fondamentales.

Enfin, le 11 décembre 2025, l'Assemblée nationale a examiné la proposition de loi n°2021 visant à garantir la présomption de minorité et à mettre fin au sans-abrisme des mineur-es non accompagné-es. Afin de soutenir la démarche portée par une centaine d'associations, Dom'Asile a cosigné une tribune parue dans Libération² intitulée : « *Mesdames et messieurs les député-es, faites le choix d'une France qui protège les enfants !* ».

PLUSIEURS APPELS À MANIFESTER ONT AUSSI ÉTÉ RELAYÉS PAR DOM'ASILE AU COURS DE L'ANNÉE :

- vendredi 31 janvier 2025 :
Manifestation contre la circulaire Retailleau
- samedi 22 mars 2025 :
Né-es ici ou venu-es d'ailleurs - uni-es contre le racisme, à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme
- mardi 8 juillet 2025 :
La ligne rouge pour la Palestine
- jeudi 18 décembre :
Une journée sans nous, à l'occasion de la Journée internationale des migrants

L'INTERPELLATION DES POUVOIRS PUBLICS ET LA MOBILISATION POUR UN ACCUEIL DIGNE CONTINUENT EN 2026

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 prévoit d'allouer 1,5 milliard d'euros aux politiques d'immigration, d'asile et d'intégration en axant le budget sur le contrôle au détriment de l'accueil.

Si l'OFPRA et la CNDA voient leurs moyens renforcés pour accélérer le traitement des demandes d'asile par la création de 48 emplois supplémentaires, ainsi que de chambres territoriales, le reste du budget révèle un désengagement inquiétant de l'État sur l'accueil et l'intégration.

Alors qu'on estime à plus de 50 000 le nombre de personnes en demande d'asile sans solution d'hébergement adaptée ou sans-abri en France, le PLF pour 2026 acte une nouvelle réduction de 1 403 places dans le dispositif national d'accueil (DNA). Cette décision s'ajoute à la suppression de 6 500 places en 2025, aggravant une situation déjà critique pour des milliers de personnes en quête de protection. Le gouvernement fait aussi le choix de ne pas revaloriser le montant de l'allocation pour demandeur-euses d'asile (ADA) (204 € /mois pour une personne seule) malgré une inflation cumulée de plus de 18% depuis la dernière revalorisation en 2018.

En conséquence, aux côté de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et le Groupe d'appui national (GAN), Dom'Asile a choisi d'interpeller, les député-es

et sénateur-rices sur le PLF 2026 pour demander des mesures concrètes et immédiates : rétablir les places d'hébergement d'urgence, garantir l'accès aux droits sociaux et à la santé mentale, aligner l'ADA sur le RSA et soutenir durablement les associations de solidarité. Notre démarche a été accueillie par Eric Coquerel (LFI), Emmanuel Grégoire (PS) et Stéphane Peu (PCF).

Par ailleurs, sur cooptation de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Île-de-France Dom'Asile a rejoint le Groupe d'Appui National (GAN) sur la thématique réfugié-es/migrant-es en 2025. Au sein du GAN, les différentes régions mandatent des représentant-es pour porter les problématiques, propositions et sujets régionaux. L'objectif de la FAS IDF était que Dom'Asile apporte au groupe une dimension plus militante et qu'elle porte des sujets au niveau national. Ces collectifs nous permettent principalement de gagner en visibilité et d'échanger sur les évolutions législatives ainsi que sur les pratiques des différents organismes au niveau national.

LA DÉFENSE DU DROIT À LA DOMICILIATION

Depuis 2018, le Collectif Domiciliation Île-de-France qui réunit plusieurs associations et fédérations d'associations (Collectif national des droits de l'Homme Romeurope, Dom'Asile, Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France, Médecins du Monde, Secours Catholique-Caritas France et Solidarité Jean Merlin), oeuvre contre l'exclusion et pour l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de précarité sur le territoire francilien. Engagé pour l'accès à la domiciliation administrative, tant dans un rôle d'accompagnement des personnes en qualité d'organismes agréés (OA), le Collectif a une vocation ; visibiliser les difficultés d'accès à la domiciliation des personnes sans domicile stable en Ile-de-France et alerter les pouvoirs publics sur l'ineffectivité persistante de la mise en oeuvre de ce droit essentiel.

En partenariat avec les associations du collectif Domiciliation, Dom'Asile cherche à favoriser le respect des obligations légales, contribuer à l'amélioration des pratiques en matière de domiciliation des centres communaux d'action sociale (CCAS) franciliens et à consolider le droit à la domiciliation par différentes actions d'interpellation et de plaidoyer pour faire évoluer le cadre législatif applicable.

¹ <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session60/advance-version/a-hrc-60-crp-3.pdf>
² https://www.liberation.fr/idees-et-debats/mesdames-et-messieurs-les-deputees-faites-le-choix-dune-france-qui-protège-les-enfants-20251210_OVV4QNVLCFC7FN3EHQEWB3ZZPY/

Face aux refus persistants de domiciliation opposés aux personnes sans domicile stable (dont le nombre a doublé au cours des dix dernières années¹) et en l'absence de données permettant d'objectiver ces refus, le Collectif domiciliation IDF a décidé de réaliser une enquête téléphonique de type « testing » auprès des plus grands CCAS² franciliens. Son objectif était de recueillir des éléments illustrant la joignabilité et les modalités d'accès aux services de domiciliation, ainsi que la mise en place de conditions et critères extralégaux complexifiant l'accès à la domiciliation des personnes sans domicile stable.

LA PUBLICATION DU RAPPORT D'ENQUÊTE SUR L'ACCÈS À LA DOMICILIATION DANS LES CCAS EN ÎLE-DE-FRANCE

L'enquête réalisée en 2024 a donné lieu à la rédaction et l'édition du Rapport sur la domiciliation dans les CCAS en Ile-de-France, en février 2025. Les résultats mettent en évidence plusieurs problématiques majeures liées à l'application de ce droit fondamental :

- Des difficultés significatives régionales dans l'accès à l'information sur la domiciliation
- De nombreux CCAS appliquent des critères restrictifs et illégaux
- Des pratiques discriminatoires à l'égard des personnes en situation administrative irrégulière



Tout au long de l'année 2025, nous avons organisé des rencontres avec les différents organismes impliqués sur les questions de domiciliation afin de présenter notre enquête : les DRIHL ou DDETS des départements franciliens, la DRIHL Ile-de-France, les UDCCAS, l'UNCCAS, la Ville de Paris et certains CCAS notamment Paris Adresse.

L'objectif de ces rencontres était de faire état des dysfonctionnements de la domiciliation des CCAS franciliens et de proposer les recommandations suivantes :

- Renforcer le soutien financier de l'État aux CCAS dans leur mission de domiciliation
- Assurer, pour l'État, son rôle de pilotage de la domiciliation : renouvellement et animation des schémas de domiciliation, rappel du cadre légal aux CCAS ne remplissant pas leurs obligations légales
- Soutenir la formation des agent·es des CCAS sur le cadre légal de la domiciliation et les bonnes pratiques associées
- Améliorer l'accessibilité de l'information sur la domiciliation : faire mention du service de domiciliation sur les sites internet des mairies
- Prévoir un accès à une information claire et dans des langues adaptées aux publics concernés sur les conditions d'accès à la domiciliation et les démarches à suivre
- Privilégier l'accès sans rendez-vous au service de domiciliation
- Développer des solutions de continuité pour la domiciliation des personnes sortantes du dispositif d'asile, en collaboration avec les différents acteur·trices concerné·es.

Deux évènements ont été organisés pour présenter plus largement les résultats du rapport d'enquête.

Un premier évènement s'est tenu le jeudi 22 mai 2025 à la Médiathèque Matéo Maximoff, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Une table ronde a permis de regrouper des acteur·trices de terrain, chercheur·euses, et organismes agréés pour la domiciliation autour de la thématique.

Le Collectif souhaitait à cette occasion présenter le rapport sur la domiciliation dans les CCAS, partager différents constats et mener une discussion collective sur les obstacles à l'accès aux droits et le non-recours.



Une trentaine de personnes ont ainsi pu prendre part aux échanges sur les enjeux de l'accès à la domiciliation en Île-de-France et les conséquences de certaines pratiques illégales dans le cadre de l'accès aux démarches administratives et aux droits sociaux des personnes.

Une rencontre régionale a aussi été organisée le 15 octobre 2025, au Cèdre dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. L'objectif de cette rencontre était à la fois de visibiliser les difficultés rencontrées par les personnes sans domicile stable pour accéder à une domiciliation administrative et de nourrir la réflexion des acteurs qui travaillent sur cette question. Nous avons eu le plaisir d'accueillir la Préfecture d'Île-de-France qui nous a présenté un état des lieux de la domiciliation en Ile-de-France, mais aussi le CCAS d'Aubervilliers, qui a partagé les premiers enseignements de l'expérimentation nationale initiée fin 2023. En effet, dans le cadre d'une initiative de l'État, 19 CCAS franciliens ont été sélectionnés pour bénéficier d'un soutien financier, afin de renforcer leurs dispositifs de domiciliation.

La rencontre s'est terminée par un temps d'échanges consacré aux conséquences du non-recours avec Julien Lévy, chercheur et responsable scientifique de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE), et Câlène Koumaye, qui a elle-même été confrontée à des obstacles dans son parcours de domiciliation et qui est engagée dans un collectif mobilisé contre l'expulsion locative.

Le rapport a été diffusé très largement aux différents acteurs de la domiciliation et aux sénateur·rices,

député·es et maires. Le rapport a fait l'objet d'une question écrite devant l'Assemblée nationale par Bastien Lachaud, député LFI d'Aubervilliers : *Quelles actions le Gouvernement compte prendre pour que le droit des personnes à une domiciliation soit effectif sur l'ensemble du territoire ? Quelles actions l'assemblée compte-t-elle mener pour garantir le respect du cadre légal par les différents organismes, notamment les CCAS, et pour qu'une information soit disponible auprès des publics dans des langues adaptées ? Quels financements compte-t-elle mettre en oeuvre pour permettre aux CCAS de remplir leurs obligations de service public ?*

COUVERTURE MÉDIATIQUE DE L'ENQUÊTE

- Communiqué de presse - Médecins du Monde
- Reportage de FRANCE 3 : Émission du lundi 12 mai 2025 - ICI 12/13 - Paris Ile-de-France | France TV
- FRANCE INFO : C'est une compétence obligatoire - dans une enquête, des associations révèlent les difficultés des SDF à obtenir une domiciliation en Ile-de-France
- ACTU PARIS : Des mairies dans l'illégalité - en Île-de-France, obtenir une adresse fixe est un parcours du combattant
- LE PARISIEN : Île-de-France - la moitié des CCAS refusent de domicilier les SDF, un collectif dénonce des pratiques illégales
- ASH : L'enquête qui révèle les pratiques illégales des CCAS franciliens

L'ÉLABORATION DES NOUVEAUX SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DE DOMICILIATION

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi Alur, fixe l'obligation pour les préfets de département, en lien avec les acteurs du territoire (collectivités territoriales, associations, organismes agréés), d'élaborer des schémas départementaux de domiciliation, qui doivent être publiés en annexe des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

¹ Rapport de la Fondation pour le logement des défavorisés sur le mal-logement, 2024
² Soit les CCAS des quinze communes les plus peuplées de chaque département francilien selon l'INSEE, (2022).

¹ <https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-5523QE.htm>

Les schémas de la domiciliation sont ainsi pilotés par les DRIHL et les DDETS et élaborés en concertation avec les partenaires locaux. Ils ont pour objectifs :

- de mieux connaître l'offre existante ;
- de faciliter la réponse aux besoins des bénéficiaires ;
- de prévenir les ruptures dans les parcours ;
- d'améliorer la couverture territoriale ainsi que la qualité du service rendu aux personnes domiciliées.

Dom'Asile alimente la réflexion sur les schémas départementaux des services des DRIHL (DRIHL de Paris, DEETS des Yvelines, DEETS de l'Essonne, DRIHL des Hauts-de-Seine, DRIHL de la Seine-Saint-Denis, DRIHL du Val de Marne et DRIHL de l'Île-de-France). L'association est membre de plusieurs comités techniques, ce qui lui donne un droit de regard sur l'animation des schémas et les actions entreprises dans ce cadre.

Dom'Asile est présente à chaque réunion des départements portant sur leurs schémas. Le 3 septembre 2025, sans réunion de travail préalable avec les acteurs de la domiciliation, le département de la Seine Saint Denis a publié un nouveau schéma qui n'avait pas été renouvelé depuis 2017. Le nouveau schéma a donc été élaboré sans sollicitation des organismes agréés qui absorbent la majorité de la domiciliation dans le département du 93. Ils se sont immédiatement mobilisés pour échanger et rencontrer le préfet délégué pour l'égalité des chances, le Directeur de la DRIHL 93 et la responsable de la mission urgences sociales et publics spécifiques afin de discuter les incohérences de ce schéma.

En parallèle, la DDETS de l'Essonne (91) a entamé son projet de renouvellement du schéma qui n'avait pas été renouvelé depuis 2020. La première réunion d'échanges et discussions s'est tenue en novembre 2025. Depuis, un groupe de travail constitué d'organismes agréés et de certains CCAS, a été constitué pour travailler à l'élaboration d'un nouveau schéma pour le 91.

LA COLLABORATION AVEC LES STRUCTURES DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE (SPADA)

La collaboration et les échanges avec les SPADA d'Ile-de-France, compétentes pour la domiciliation des personnes demandant l'asile en France, sont essentiels pour le bon déroulement de nos activités. En 2025, plusieurs réunions avec les chef-fes

de services ont été organisées avec chacune d'elles. Ces réunions portaient principalement sur des questions d'organisation générale et sur l'offre d'accompagnement social proposée aux demandeur-euses d'asile et aux personnes bénéficiaires de la protection internationale (BPI). L'enjeu de ces rencontres est d'assurer une liaison fluide notamment pour les personnes en sortie de SPADA (suite à l'obtention de la protection internationale ou du rejet de la demande d'asile). Notre association n'étant pas en capacité d'absorber les demandes de domiciliation de l'ensemble de ce public, nous estimons que cette question doit être intégrée au programme AGIR, piloté par l'OFII et les préfets de département. Si l'ambition affichée du programme AGIR est d'accompagner les réfugié-es vers l'emploi et le logement, il doit aussi intégrer la prise en charge de la domiciliation des BPI. A défaut, nous demandons que les CCAS reconnaissent l'accompagnement des SPADA comme un suivi social caractérisant un lien avec la commune.

LA DÉFENSE DE L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

En 2025, Dom'Asile a continué de lutter au côté de ses partenaires contre le durcissement des conditions d'accès aux soins, aux prestations sociales et au logement, et pour que toutes les personnes exilées puissent bénéficier de conditions d'accueil dignes.

LA RECONNAISSANCE DE L'ATTESTATION DE DEMANDE D'ASILE EN PROCÉDURE NORMALE COMME DOCUMENT D'IDENTITÉ VALIDE POUR LA DÉCLARATION DE REVENUS

Depuis 2024, Dom'Asile constate une multiplication des refus de délivrance d'avis d'imposition aux demandeurs d'asile présentant leur attestation de demande d'asile comme document d'identité. Si la présentation d'un document d'identité en cours de validité demeure une condition nécessaire pour effectuer une première déclaration de revenus, les centres des finances publiques avaient reçu une consigne interne leur demandant de ne plus accepter ces attestations.

En mars 2025, nous avons rencontré la Direction générale des finances publiques (DGFIP) afin d'alerter sur cette situation. Cette rencontre faisait suite à deux courriers adressés à la DGFIP, signés par une trentaine d'associations mobilisées sur le sujet.

Ces échanges ont permis d'obtenir la reconnaissance de l'attestation de demande d'asile en procédure normale comme document d'identité valable dans le cadre d'une déclaration de revenus. Cette avancée constitue une étape majeure de ce plaidoyer, porté et coordonné par Dom'Asile. L'avis d'imposition est en effet un document essentiel pour l'accès aux droits, dans la mesure où il est exigé dans de nombreuses démarches administratives et sociales. C'est aussi un document précieux dans les démarches de régularisation pour les débouté-es de l'asile qui pourraient prétendre à une admission exceptionnelle au séjour (AES) ultérieurement.

LA DÉFENSE DE L'ACCÈS AUX SOINS

Depuis juillet 2023, Dom'Asile, par l'intermédiaire de l'action groupée de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE), alerte la Direction de la sécurité sociale (DSS) et le Ministère de la santé sur les difficultés d'accès à la protection universelle maladie (PUMA) pour les membres de famille de réfugié-es. Après une lutte de 2 ans, la lettre de la DSS datée du 27 mai 2025 est venue compléter l'arrêté ministériel du 10 mai 2017, listant les titres permettant d'ouvrir les droits à l'assurance maladie, en reconnaissant comme valables :

- La plupart des attestations dématérialisées émises par l'Administration numérique des étrangers en France (ANEF) : toutes les attestations de prolongation d'instruction (API) et les attestations de décision favorable sont désormais acceptées par les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM). Cependant, les attestations ou « confirmations de dépôt de demande de titre de séjour » ne permettent toujours pas d'ouvrir des droits PUMA. La prise en compte de toutes les API est un progrès net par rapport aux instructions de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) qui les refusaient jusqu'à présent

- La plupart des visas long séjour (VLS) ou des visas « D » portant la mention « vie privée et familiale » ou « regroupement familial » ou « carte de séjour à solliciter dans les 2 mois » sont aussi admis.

Par ailleurs, l'Aide Médicale de l'État (AME) a été de nouveau attaquée et remise en question. Dom'Asile a comme toujours défendu ce dispositif qui permet aux personnes étrangères se trouvant en situation irrégulière et en dessous d'un seuil de ressources d'accéder gratuitement aux soins médicaux de base.

L'AME garantit ainsi un droit fondamental à la santé pour les personnes en situation de vulnérabilité, indépendamment de leur statut administratif, évite l'exclusion des plus précaires et protège l'ensemble de la population en limitant la propagation de maladies contagieuses. Une note de positionnement a été produite suite à un travail collaboratif en juillet 2025 au sein de l'ODSE présentant cet enjeu de santé publique ainsi qu'une liste de revendications claires et concrètes qui avaient vocation à être présentées au nouveau Premier Ministre et à la Ministre de la Santé en octobre 2025.

Elles ont également été relayées sur les réseaux sociaux en parallèle de la pétition initiée par les les soignant-es et travailleur-euses sociaux-les, mobilisé-es contre les projets de réforme visant à restreindre l'accès à l'AME ou à affaiblir ou supprimer ce dispositif. Le récent décret n°2026-67 modifie le décret n°2005-860 du 28 juillet 2005 relatif aux modalités d'admission des demandes d'AME. Il prévoit des assouplissements, notamment la suppression de l'obligation de traduction de l'extrait d'acte de naissance ou du livret de famille, mais aussi des restrictions sur les documents d'identité acceptés.

Autre mauvaise nouvelle concernant l'accès aux soins ; l'obligation de présenter une carte vitale ou une carte AME en pharmacie pour bénéficier du tiers payant — notamment lors de la délivrance de médicaments dits sensibles ou coûteux. Cette nouvelle obligation affichait un objectif de lutte contre la fraude lors de son entrée en vigueur, le 17 juin 2025. Toutefois, ses conséquences s'avèrent particulièrement lourdes pour de nombreux-euses patient-es disposant de droits ouverts.

Un groupe de travail, auquel Dom'Asile a activement participé, s'est réuni à plusieurs reprises et a adressé un courrier d'alerte à la DSS et à la CNAM le 13 octobre 2025. Des rencontres ont par la suite été organisées avec la Directrice déléguée de la CNAM afin d'échanger de manière approfondie sur cette problématique et d'identifier des pistes d'évolution.

Dom'Asile a aussi appuyé les associations de l'ODSE dans le cadre de la défense du droit au séjour pour soins en co-signant une note de positionnement sur le droit au séjour pour raisons médicales (DASEM) : un dispositif essentiel à préserver. De plus, un courrier d'alerte a été adressé à la Ministre de la santé contre les amendements de suppression et de modification du DASEM dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

Plusieurs autres tribunes et courriers ont été signés par Dom'Asile pour la défense de l'accès aux soins dans le cadre de sa participation au Collectif de l'ODSE, et notamment :

- Un communiqué de presse sur la situation d'un jeune Congolais vivant avec le VIH et enfermé au CRA de Toulouse pendant plus d'un mois pour finalement être renvoyé vers la RDCongo (juin 2025)
- Un courrier au Directeur de l'OFPPRA sur le dysfonctionnement du dispositif OFPPRA/Unité médico-judiciaire (UMJ) représentant une entrave au droit à la protection internationale au motif de risque de mutilation sexuelle (septembre 2025)
- Une tribune collective parue dans Le Monde¹ pour dénoncer l'effondrement des financements publics dédiés à l'accompagnement des personnes exilées – en particulier dans le domaine de la santé mentale (octobre 2025)
- Une tribune interassociative contre les restrictions concernant l'AME (Aide Médicale de l'état), les ALD (Affections Longue Durée) et les franchises médicales (novembre 2025)
- Un courrier d'alerte au Directeur général de l'APHP sur le dysfonctionnement des PASS (décembre 2025)

LA DÉFENSE DE L'ACCÈS À LA SOLIDARITÉ TRANSPORT EN ÎLE-DE-FRANCE

La Tarification Solidarité Transport (TST) est un dispositif régional permettant à des personnes en situation de précarité d'accéder à des réductions tarifaires, voire à la gratuité, sur les transports en Île-de-France.

Elle constitue un levier essentiel d'accès aux droits, aux soins, à l'hébergement, aux démarches administratives et à l'insertion.

À partir de juin 2025, nos associations ont commencé à constater une augmentation brutale et inhabituelle des refus d'attribution ou de renouvellement de la TST pour des personnes pourtant éligibles. Ces refus sont apparus de manière simultanée dans plusieurs structures et territoires, ce qui a rapidement écarté l'hypothèse de dysfonctionnements isolés.

Dans un premier temps, Dom'Asile, la FAS IDF

¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/10/22/pendant-que-les-structures-de-soins-aux-exiles-ferment-les-budgets-alloues-au-controle-migratoire-exploient_6648812_3232.html

et Médecins du Monde ont assuré un rôle de centralisation des remontées de terrain afin de construire une réponse coordonnée. De très nombreuses organisations ont ensuite rejoint la démarche (32 associations).

Le 3 octobre 2025, une saisine collective de la Défenseure Des Droits (DDD) a été déposée concernant la multiplication des refus d'attribution de la TST. La Défenseure des droits a indiqué qu'il était nécessaire que plusieurs saisines individuelles soient effectuées avant qu'elle puisse se saisir du dossier.

Un communiqué de presse a aussi été diffusé le 14 octobre 2025. Dom'Asile a rédigé un guide explicitant les étapes de saisine qui a été largement diffusé et a permis aux associations partenaires de se mobiliser sur le terrain et de multiplier les saisines individuelles. Ces actions perdurent en 2026.

LA DÉFENSE DU DROIT AU LOGEMENT

Dom'Asile continue de défendre le principe d'inconditionnalité du droit à l'hébergement mais aussi l'accès au droit au logement : les parcours de rue auxquels sont confrontés la grande majorité des personnes exilées en Ile-de-France entravent l'ensemble de leurs démarches d'accès aux droits, les privant de toute possibilité de vivre dignement, y compris lorsqu'elles sont reconnues réfugiées.

Dom'Asile a répondu à un appel de la Fondation pour le logement des défavorisés en octobre 2025 et diffusé une pétition contre la suppression des aides personnalisées au logement (APL) pour les étudiants extra-européens non boursiers, soit environ 300 000 étudiants.

L'article 67 du projet de loi de finances 2026 proposait, sans justification ni étude d'impact, d'exclure la quasi-totalité des étudiant-es étranger-es extra-européen-nes des APL. Cette nouvelle mesure discriminatoire instaurée parmi les étudiant-es est une véritable préférence nationale dans l'aide au logement à laquelle Dom'Asile s'est fermement opposée.

En dix ans, le nombre de personnes sans domicile a doublé en France et celui des personnes qui meurent de la rue augmente inexorablement chaque année.

Le 115 (numéro à contacter pour les personnes recherchant un hébergement en urgence) doit

souvent laisser des personnes de plus en plus jeunes et vulnérables sans solution.

Les campements informels semblent être la solution privilégiée par les autorités pour accueillir les populations primo-arrivantes.

Fortes de leur expérience au sein du collectif du Revers de la Médaille et dans la perspective des élections, plusieurs associations, dont Dom'Asile, ont décidé de relancer une dynamique collective ayant pour ambition de faire de la question du sans-abrisme, de l'exclusion sociale et de la solidarité envers toutes les populations à la marge, un thème fort de la campagne municipale parisienne.



Sans parti pris politique, le collectif « Le Revers des Municipales », souhaite que les candidat-es s'engagent concrètement sur un plan de prise en charge des personnes sans domicile.

PLAN DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SANS DOMICILE :

1. Respecter les droits des personnes en rue et mettre fin au nettoyage social

2. Accueillir dignement les personnes exilées qui arrivent sur le territoire parisien

3. Prendre en charge de manière adaptée les mineur-es en procédure de reconnaissance de minorité

4. Garantir un accès digne à une alimentation suffisante, de qualité et durable pour tous-tes

5. Rendre effectif le droit à un hébergement inconditionnel et continu des personnes sans domicile

6. Appliquer le droit au logement et les principes du logement d'abord sur le territoire parisien

7. Prendre soin de la santé de toutes et tous

8. Soutenir au lieu de punir : réduire les risques liés aux usages de drogues et sortir d'une approche répressive

9. Garantir la dignité et l'accès aux soins et aux droits fondamentaux des travailleur-euses du sexe par des politiques publiques non répressives et inclusives.

10. Assurer l'accès inconditionnel, digne et effectif de tous-tes aux droits et aux services sociaux parisiens.

11. Soutenir le pouvoir d'agir, l'accès à un emploi stable et la participation à la vie sociale et démocratique

12. Soutenir les acteurs solidaires et associatifs.

Le développement du pouvoir d'agir des personnes exilées



LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES EXILÉES

Pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes exilées, Dom'Asile considère qu'il est primordial de favoriser leur montée en autonomie dans l'accomplissement des démarches d'accès aux droits sociaux.

Une meilleure compréhension du droit des étrangers français permet de restaurer un sentiment de légitimité, de fierté et d'utilité indispensable pour l'équilibre personnel de chaque individu. L'objectif ici poursuivi est de permettre aux personnes d'avoir les clés nécessaires pour effectuer leurs démarches sans aide, ainsi se sentir faire partie intégrante de la société, grâce à des bénévoles qui ne font pas « à leur place » mais avec elles. Il s'agit aussi de proposer aux personnes exilées une lecture et une compréhension plus accessible de la langue administrative, de désacraliser les démarches et s'assurer ainsi qu'elles soient actrices de leurs parcours.

L'INFORMATION DANS LA LANGUE DES PERSONNES EXILÉES

Accompagner les personnes dans leur langue native est une des priorités de Dom'Asile. La diversité et la multiplicité des nationalités présentes dans les centres et les permanences d'accueil et d'accompagnement du public rendent cette mission exigeante et nécessitent l'engagement d'une équipe de bénévoles ayant des compétences linguistiques, ainsi que la pleine mobilisation d'un membre de l'équipe salariée.

Voici une synthèse des actions qui ont été menées par Dom'Asile au cours de l'année 2025 dans le cadre de l'information dans la langue des personnes exilées.

L'ALIMENTATION DE LA PLATEFORME ILDA : UN SITE D'INFORMATIONS MULTILINGUE ET INTERACTIF SUR LA PROCÉDURE D'ASILE EN FRANCE

La plateforme ILDA (Information dans les langues des demandeur-euses d'asile¹) est un site web multilingue et multimédia de Dom'Asile.

Depuis 2017, nous informons et accompagnons à distance les personnes exilées dans leur langue via la plateforme.

Cette plateforme interactive propose des informations sur la procédure de demande d'asile, les droits et démarches intéressant les personnes protégées et les personnes déboutées du droit d'asile.

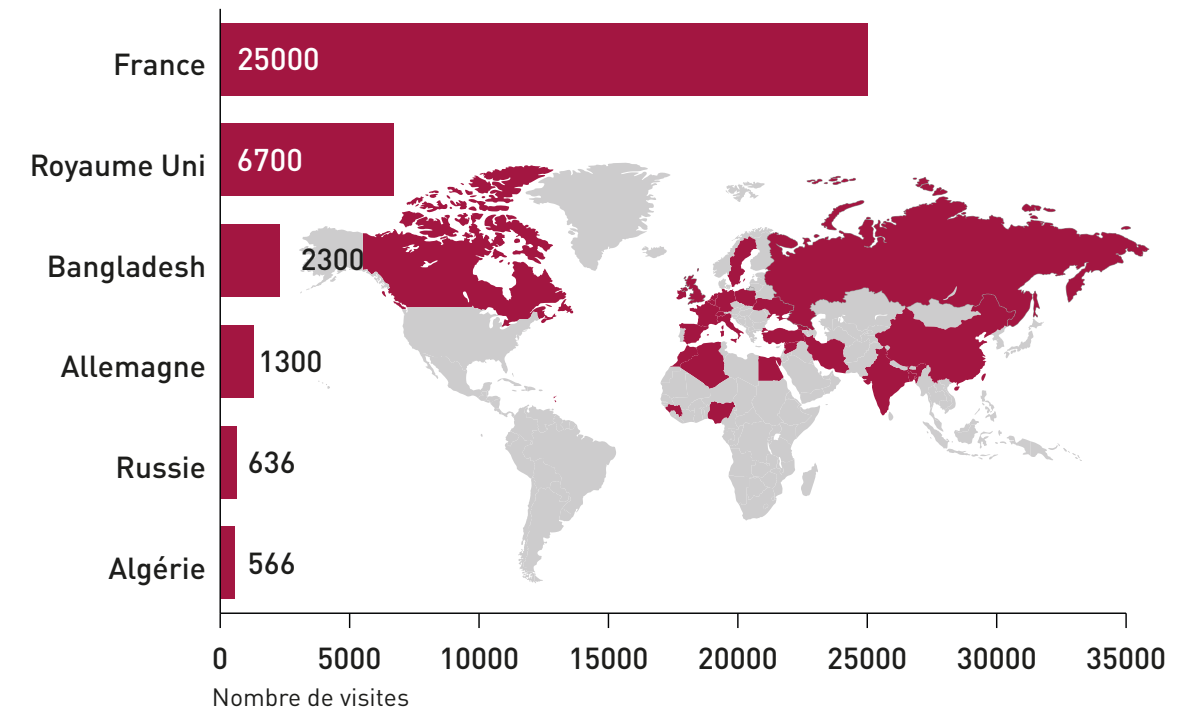
Ces informations sont disponibles en sept langues (français, anglais, ourdou, bengali, dari/farsi, arabe et russe) et sous trois formats : texte, audio et vidéo. Le site est également utile pour les nouveaux bénévoles pour s'informer, découvrir et comprendre les différentes situations et les procédures d'asile en France.

À la fin de l'année 2024, l'équipe de coordination a repris le travail de mise à jour du site ILDA suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi asile et immigration, dite « loi Darmanin ». Ce travail d'actualisation a été achevé dans toutes les langues en 2025.

Quant à la partie interactive de la plateforme ILDA, elle continue de permettre aux personnes exilées de poser leurs questions dans leur(s) langue(s) et d'accéder à des informations adaptées à leur situation.

Une équipe de bénévoles gèrent 6 boîtes de messagerie électronique, chacune recevant directement les questions des bénéficiaires dans une langue spécifique, et répondent à celles-ci dans un délai moyen de 48 heures, avec l'appui de la coordination pour les cas les plus complexes. En 2025, ces boîtes ont permis de traiter 325 questions individuelles. À noter que Dom'Asile reçoit et traite également des demandes via sa messagerie de contact principale (contact@domasile.org), non comptabilisées dans ce total.

CONSULTATION DE LA PLATEFORME ILDA PAR PAYS EN 2025



En 2025, les pages ILDA les plus consultées en langue française concernaient la procédure à l'issue de la décision de l'OFPPRA (6 297 consultations) et les droits sociaux des personnes réfugiées (3 104 consultations). En langue anglaise, la page la plus vue concernait les droits sociaux des demandeurs d'asile en France (11 557 consultations), suivie par la page portant sur le rejet de la demande de protection (1 220 consultations).

Comme pour la consultation des pages ILDA, les vidéos sur les démarches et les questions relatives à l'OFPPRA sont les plus fréquemment consultées (entretien OFPPRA : 4 896 vues, décision OFPPRA : 3 764 vues), qu'elles soient en français, en anglais, en arabe, ou en russe. La demande de solidarité transport (3 707 vues), le premier rendez-vous à l'OFII (2 534 vues) et la procédure de déclaration de revenus (1 391 vues) ont aussi intéressé beaucoup d'internautes.



NADIA*

- à propos d'une séance d'information collective -

« Au début, c'était très difficile à cause de la langue. Aujourd'hui, j'ai plus confiance en moi pour certaines démarches comme faire la déclaration à la CAF, les impôts, renouveler la CSS, payer la cantine, prendre des rendez-vous médicaux... C'est important de comprendre pour pouvoir faire seule. »

¹ Initialement, lors de sa création, Dom'Asile accompagnait exclusivement les demandeur-euses d'asile.

* le prénom a été modifié pour préserver l'anonymat

L'ANIMATION DE SÉANCES D'INFORMATION COLLECTIVE

Dom'Asile organise des sessions d'information collective dans la langue des personnes domiciliées pour les informer de leurs droits, échanger au sujet de leurs besoins et leur présenter l'association. En 2025, ce projet a connu une innovation avec la mise en place de séances d'information collective centralisées, à Paris.

Ces séances d'information collective sont animées par un salarié de l'équipe de coordination et des bénévoles formés.

Deux séances d'information collectives ont été organisées en 2025 :

- « Comprendre la procédure de régularisation en France »

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Darmanin puis de la circulaire Retailleau, les conditions de régularisation des personnes sans papiers se sont durcies et plusieurs voies de régularisation ont été supprimées. Pour informer les personnes domiciliées de ces changements et des possibilités d'accompagnement dans leurs démarches dont elles peuvent bénéficier concernant la régularisation, une séance d'information collective centralisée a été organisée le 29 octobre 2025 à Paris, en français et en anglais.

- « Comprendre ses droits quand on est sans papiers »

Cette séance organisée le 16 décembre 2025 était destinée aux personnes déboutées du droit d'asile domiciliées dans nos centres. Elle avait pour objectif de rappeler que même en situation irrégulière, les personnes ont des droits. Les droits fondamentaux ont été présentés et un échange a eu lieu avec les participant·es sur les difficultés rencontrées. Des orientations vers des associations compétentes ont également été proposées aux personnes ayant besoin d'un accompagnement spécifique. La séance a été animée en français, anglais et bengali.

* le prénom a été modifié pour préserver l'anonymat



ABOUBAKAR*

- à propos d'une séance d'information collective -

« Ici en France, rien n'est gratuit. Cela fait 5 ans que je suis sans-papiers et il y a beaucoup de choses que je ne savais pas. Cette formation m'a beaucoup aidé. »

L'ANIMATION D'ATELIERS PRATIQUES DANS LES CENTRES ET PERMANENCES

La période de déclaration de revenus est un moment très important pour toutes les personnes résidant fiscalement en France. Chaque année, les bénévoles se mobilisent pour informer les personnes domiciliées sur l'importance de déclarer leurs ressources à l'administration fiscale. Les centres organisent des ateliers collectifs pour aider au remplissage des formulaires papier et accompagner les personnes dans la déclaration en ligne.

En accomplissant cette démarche essentielle avec elles, elles apprennent à développer leur confiance en elles et, à terme, à remplir seules leur déclaration de revenus. En 2025, les centres de Gobelins, Kremlin Bicêtre et Versailles ont organisé plusieurs ateliers collectifs dans leurs centres.

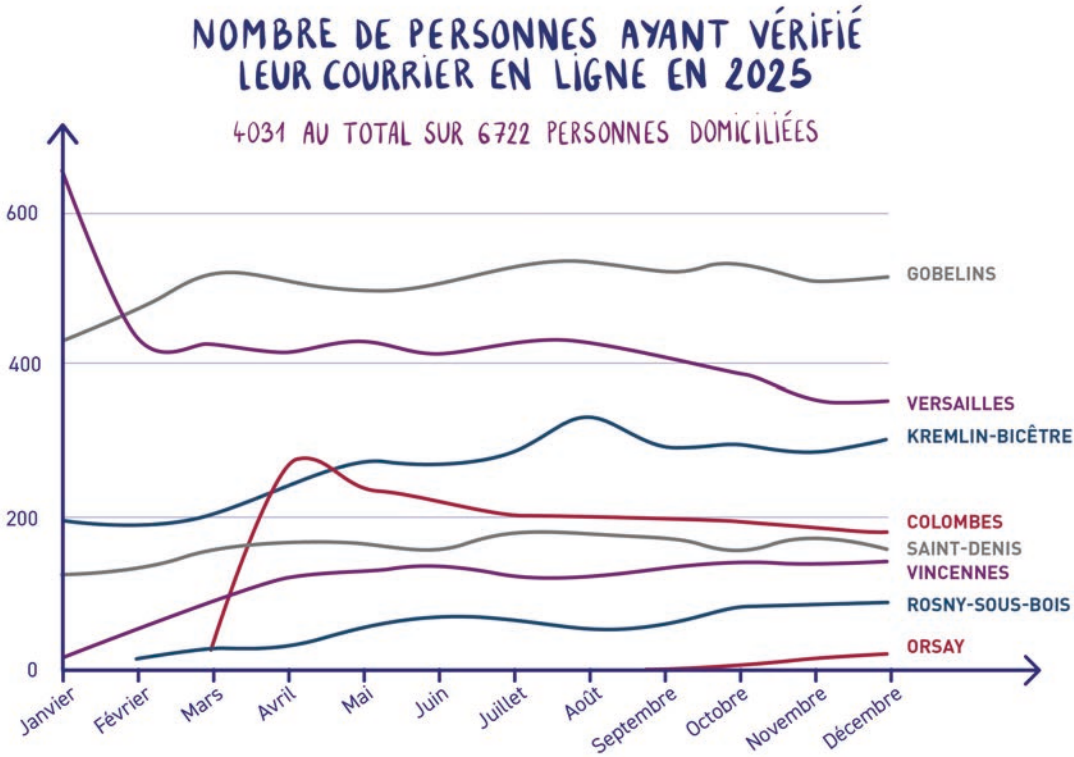
LE LANCEMENT DES SITES WEB DE VÉRIFICATION DES COURRIERS EN LIGNE

En janvier 2025, un site internet permettant aux personnes domiciliées de vérifier leur courrier à distance, sans avoir à appeler ni à se déplacer, a été créé pour chacun des centres de domiciliation de Dom'Asile.

Les centres ont pris le temps d'informer les personnes domiciliées de l'existence de ce nouvel outil et de les aider à enregistrer le lien sur leur smartphone afin qu'elles puissent y accéder seules, à tout moment.

Les personnes ont commencé à vérifier leur courrier en ligne progressivement au cours de l'année. Ce dispositif rencontre déjà un grand succès pour l'année de son lancement : 60% des personnes domiciliées à Dom'Asile y ont déjà accédé.

Les sites courriers permettent de désengorger les permanences d'accueil et d'accompagnement, d'éviter les files d'attente de distribution du courrier et facilitent le travail des bénévoles.



LE PILOTAGE D'UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES TRADUCTEUR·RICES INTERPRÈTES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES EXILÉES

Encourager l'autonomie des personnes accueillies implique avant tout de veiller à la compréhension et au consentement de ces personnes à être accompagnées dans leurs démarches, en privilégiant le dialogue dans une langue comprise et maîtrisée par elles.

La barrière de la langue constitue aussi un obstacle majeur pour la communication entre les personnes exilées et les bénévoles. Elle rend difficile la compréhension des parcours des personnes, l'explication des démarches et des décisions administratives ou encore le partage des consignes importantes. Pour la surmonter, les bénévoles des centres et permanences s'appuient sur des bénévoles ayant des compétences linguistiques en interprétariat et en traduction. Cela permet de garantir une meilleure communication et de faciliter l'accompagnement, qui devient alors bien plus efficace.

En 2025, grâce à la commission bénévolat, une vingtaine d'interprètes et de traducteurs ont été recrutés dans plusieurs langues : anglais, arabe, bengali, pachto, russe, farsi, polar, wolof, géorgien, tibétain, ourdou, et dari. Une liste des interprètes (équipe ILDA) est mise à disposition des bénévoles de terrain.

Cette équipe de bénévoles ILDA est supervisée par un membre salarié de l'équipe de coordination qui veille à les associer au déploiement des différentes actions d'information dans la langue, comme par exemple la traduction de documents d'information et de supports de communication, également essentielles pour rendre les informations accessibles au plus grand nombre.

Rapport financier 2025



RAPPORT FINANCIER 2025

CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS

En 2025, Dom'Asile a ouvert une troisième permanence sociaux, en plein cœur de Paris, dans le 11ème arrondissement. Ce projet a nécessité la recherche et l'aménagement d'un local, l'achat de matériel de bureau et informatique et le recrutement et la formation de nouveaux bénévoles. Cette nouvelle permanence a connu très rapidement un franc succès. Elle a permis de désengorger les centres de domiciliation saturés mais aussi d'accueillir un public non domicilié par Dom'Asile.

Cette même année, l'association a lancé un grand chantier de rénovation du parc informatique des centres et permanences, dont le bon fonctionnement est indispensable à l'accomplissement de nos activités. Ainsi, l'augmentation significative des immobilisations que nous avons connue (+91%) est due à un investissement dans l'équipement informatique de l'association. L'équipe de coordination s'est agrandie au fil des années. En 2025, elle est constituée de 5 salarié.e.s. Le bureau de la coordination étant devenu trop exigu, un nouvel espace plus adapté a été aménagé au cours de l'été 2025 au sein des mêmes locaux, partagé avec la Cimade Ile-de-France. Le bureau a été entièrement rénové et rééquipé avec du mobilier et du matériel informatique neuf.

Enfin, en fin d'année, nous sommes devenus propriétaires du logiciel 4D que nous utilisons dans nos centres de domiciliation depuis 2000.

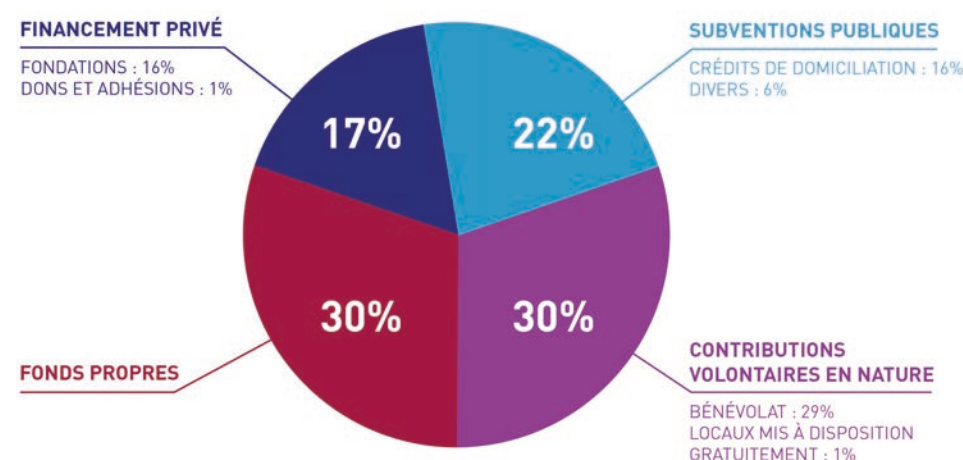
BILAN DE L'ANNÉE

L'association termine l'année avec une bonne santé financière puisqu'elle dégage un excédent comptable de 103 270 €, grâce à des financements publics stables et des financements privés en augmentation.

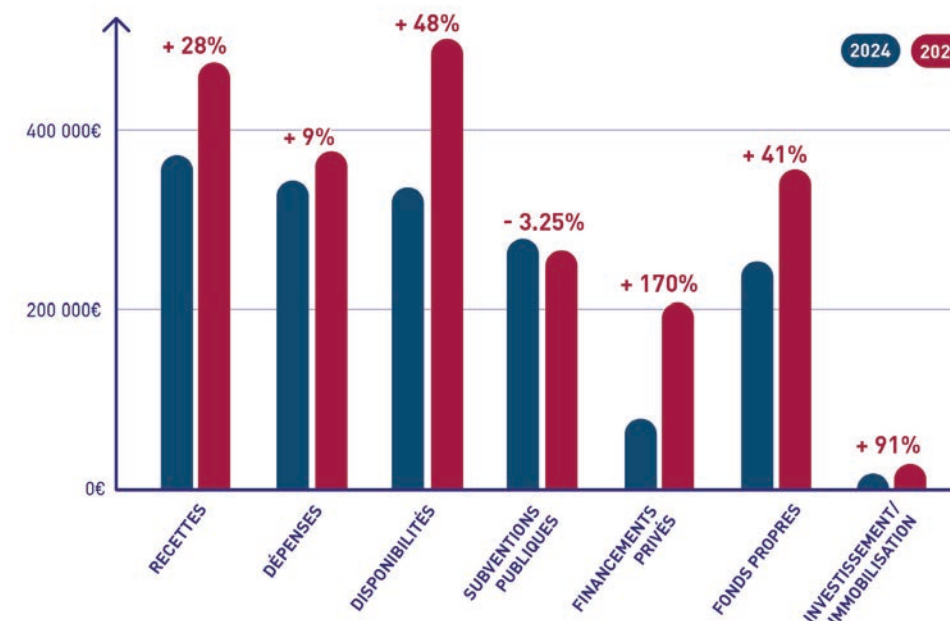
Conformément à nos attentes, le budget prévisionnel voté à l'assemblée générale 2025 a été réalisé (budget prévisionnel 2025 de 396 163 € et budget réalisé 2025 de 375 125 €). L'écart est lié au fait que les locaux de la nouvelle permanence ont été mis à disposition gratuitement par la Maison de la vie associative et citoyenne du 11ème arrondissement (MVAC 11) alors qu'un loyer avait été prévu mais aussi grâce aux économies réalisées sur certains projets.

À la fin de l'année 2025, les fonds propres de l'association s'élèvent à 356 063 € ce qui représente 8 à 9 mois de fonctionnement de l'association. Ces fonds propres révèlent une assise solide de l'association et un soutien stable de nos financeurs et partenaires. Les disponibilités de l'association au 31 décembre 2025 sont supérieures à celles de l'an passé (+200 000 €). Cela est dû à la contribution de 200 000 € de la Fondation Jean Martin dont 100 000 € reçue en fin d'année 2025 seront reportés sur le budget 2026. Les produits constatés d'avance (PCA) de 406 000 € concernent le financement de la fondation Jean Martin attribuée sur 4 ans à partir de 2025 et celui de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) de 6 000 € étalé sur 2 ans (2025 et 2026).

ORIGINE DES RESSOURCES EN 2025



COMPARATIF 2024/2025



Produits d'exploitation : 478 395 € (+28% par rapport à 2024)

Les recettes sont en nette augmentation cette année grâce à l'augmentation des financements privés. Le financement public reste stable par rapport à l'an passé ainsi que la part des crédits de domiciliation. Les subventions publiques s'élèvent à 268 080 € dont 200 778 € soit 75% de crédits de domiciliation des départements d'Ile-de-France et 67 302 € de subventions publiques diverses (la ville de Paris, la région Ile-de-France, la DRAJES). Les crédits de domiciliation octroyés par les DRIHL et DDETS des différents départements seront renouvelés jusqu'en 2027.

L'association a pour volonté de diversifier ses sources de financement et cherche activement à augmenter la part du financement privé au sein de ses recettes, afin d'anticiper l'impact d'une baisse de financements futurs ou tout autre imprévu lié au risque de notre activité. En 2025, les financements privés s'élèvent à 208 366 € (soit une croissance de 120% par rapport à 2024) grâce au soutien de Fondations et d'associations telle que la Fondation Jean Martin à hauteur de 132 500 € et la Fondation pour le logement des personnes défavorisées qui a augmenté son soutien de 32 000 € à 50 000 € pour nous permettre de développer nos actions sur l'accompagnement vers le droit à l'hébergement et le droit au logement, notamment sur le département du Val d'Oise.

Dom'Asile bénéficie également d'un soutien régulier de la Fédération des acteurs de la solidarité et de l'association Emmaüs France.

Toutes ces informations sont issues des comptes annuels 2025 certifiés par notre commissaire aux comptes Doucet, Beth et Associés.

Les dons et les adhésions des membres bénévoles de l'association restent stables. Au total, nos recettes ont augmenté de 28% par rapport à l'année dernière (478 395 € en 2025 contre 374 757 € en 2024).

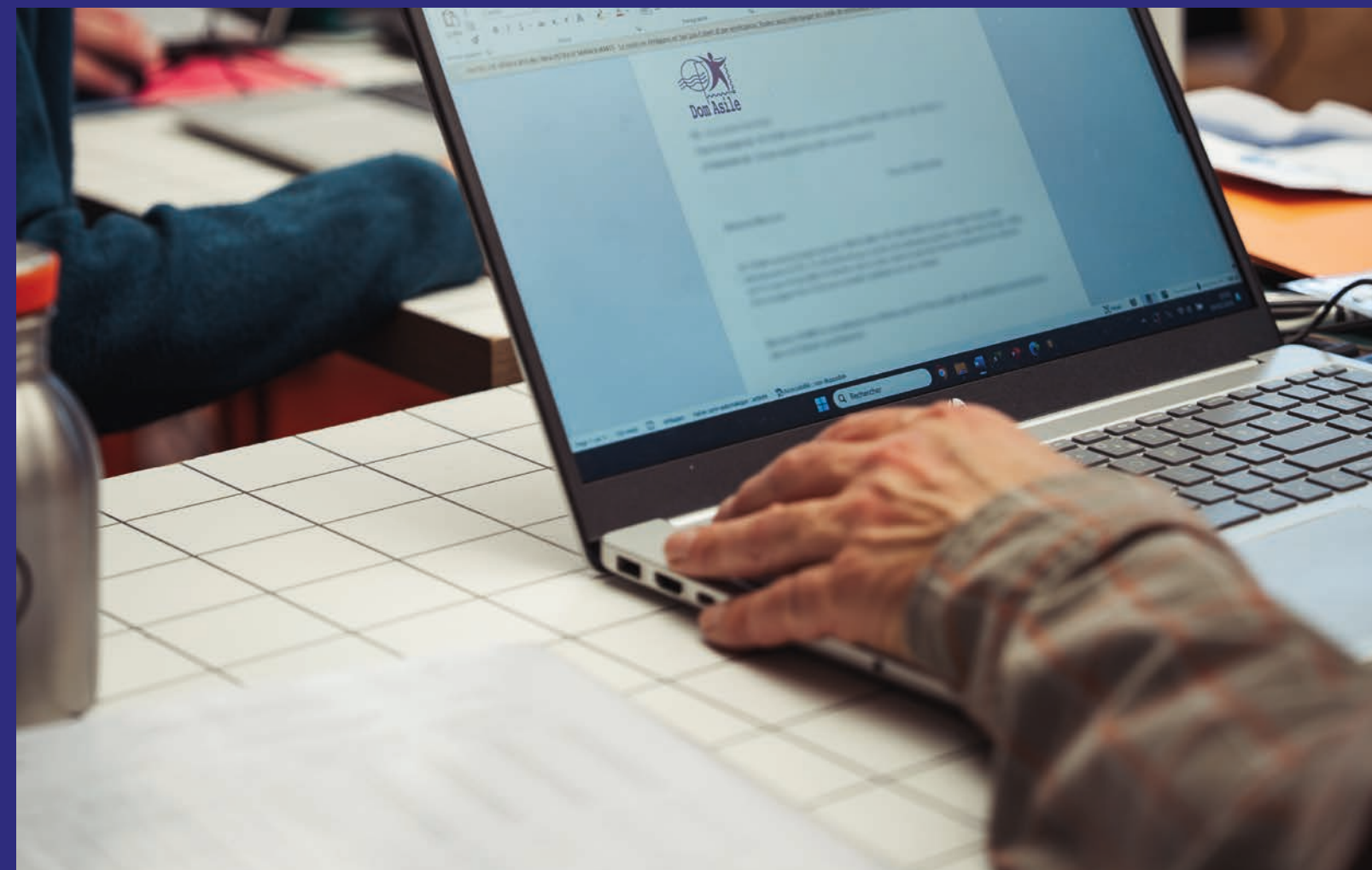
Charges d'exploitation : 375 125 € (+9% par rapport à 2024)

L'augmentation des charges s'explique par l'augmentation des salaires, et des cotisations sociales, les coûts de formation de l'équipe de coordination ainsi que les honoraires de différents intervenants extérieurs sollicités par la coordination ou les instances pour la gestion ou les activités de l'association (cabinet comptable, avocate en droit social, conseillère en économie sociale et familiale libérale). Ces coûts ont néanmoins été compensés par la centralisation de l'ensemble des lignes téléphoniques qui a permis de réduire ce poste de dépenses de 2 000 €.)

Les comptes intègrent les contributions volontaires en nature des heures de bénévolat valorisées à 374 813 € et la mise à disposition gratuite des locaux de Paris 11, Gobelins, Orsay, Montreuil et Cergy valorisée à 11 388 €.

Un travail de structuration de la procédure de valorisation du bénévolat a été réalisé en 2025, sollicitant la collaboration des bénévoles et des référent.es de centres et permanences. Des outils de suivi du temps de participation des bénévoles avec des fichiers harmonisés ont permis de disposer d'une information plus fiable pour la valorisation du bénévolat.

Annexes



GLOSSAIRE

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile
AES : Admission Exceptionnelle au Séjour
AGDREF : Application de Gestion des Dossiers des Ressortissants Étrangers en France
AGIR : Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés
AJ : Aide Juridictionnelle
AME : Aide Médicale d'Etat
ANEF : Administration Numérique pour les Étrangers en France
API : Attestation de Prolongation de l'Instruction
APL : Aide Personnalisée au Logement
ATDA : Attestation de Demande d'Asile
BPI : Bénéficiaire d'une Protection Internationale
BPS : Bénéficiaire de la Protection Subsidiaire
CAC : Commissaire aux comptes
CADA : Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile
CAES : Centre d'Accueil et d'Évaluation Sociale
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CASF : Code d'Action Sociale et des Familles
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale en lien avec la Mairie
CE : Conseil d'Etat
CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile
CIR : Contrat d'Intégration Républicain
CMA : Conditions Matérielles d'Accueil
CMP : Centres Médicaux Psychologiques
CNAF : Caisse nationale des allocations familiales
CNAM : Caisse nationale de l'Assurance Maladie
CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile
CNCDH : Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
COMED : Commission départementale de médiation
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRA : Centre de Rétention Administrative
CSS : Complémentaire Santé Solidaire
DAHO : Droit à l'Hébergement Opposable
DALO : Droit au Logement Opposable

DCEM : Document de Circulation pour Etranger Mineur
DDD : Défenseur(e) des droits
DLS : Demande de Logement Social
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DGCS : Direction générale de la cohésion sociale
DGEF : Direction générale des Étrangers en France
DGEF : Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle DGFIP : Direction générale des Finances publiques
DIAIR : Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DNA : Dispositif National d'Accueil
DRIHL : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
DRIETS : Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DSS : Direction de la Sécurité sociale
DSUV : Dispositif Soins Urgents et Vitaux
GUDA : Guichet Unique du Demandeur d'Asile
HCR : Haut-Commissariat auprès des Réfugiés
HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
IRTF : Interdiction de Retour sur le Territoire Français
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
NIA : Numéro d'Identification d'Attente (Numéro provisoire en 7 ou 8)
NIR : Numéro d'Inscription au Répertoire national d'identification des personnes physiques (Numéro de Sécurité Sociale définitif en 1 ou 2)
ILDA : Information dans le Langue des Demandeurs d'Asile
INALCO : Institut national des langues et

civilisations orientales
LDH : Ligue des droits de l'Homme
OA : Organisme agréé par la préfecture pour la domiciliation
ODSE : Observatoire du Droit à la Santé des Étrangers
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPPA : Office Français de Protection des Étrangers et Apatride
OQTF : Obligation à Quitter le Territoire Français
PAN : Point d'Accès Numérique
PASS : Permanences d'Accès aux Soins de Santé
PUMa : Protection Maladie Universelle (Droits de Base)
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RSA : Revenu de Solidarité Active
SIAO : Système Intégré d'Accueil et d'Orientation – Plateforme départementale de demande d'hébergement
SPADA : Structure de Premier Accueil pour Demandeur d'Asile
TA : Tribunal Administratif
TS : Titre de Séjour
TVE : Titre de Voyage pour Étranger
TIV : Titre d'Identité et de Voyage
TVR : Titre de Voyage pour Réfugié
TST : Tarification solidarité transport
UMJ : Unité médico-judiciaire
ZA : Zone d'Attente
115 : Numéro d'urgence

LISTE DES COLLECTIFS - PARTENAIRES FINANCEURS

LISTE DES COLLECTIFS

Asile Île-de-France · Bouge Ta Préf · CFDA · Collectif Domiciliation Ile-de-France · Collectif Droits sociaux national · CPAM 75 · CPAM 93 · Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Groupe d'Appui National (GAN) · Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Ile-de-France, Groupe de travail Migrants · Inter-orga des exilé.es La Chapelle · Le Revers des Municipales · Livre Noir 93 · ODSE · Solidarité Transport

LISTE DES PARTENAIRES

Anafé · Association des avocats pour la défense des droits des étrangers · Association DALO · Association des travailleurs maghrébins de France · Aurore · Avocats Elena France · Bus Barreau de Paris Solidarité · Collectif national des droits de l'Homme Romeurope, Comité pour la santé des exilé.es · Église protestante unie de France · Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme · Entraide protestante de Cergy · L'Ermitage by Fondacio · Fondation pour le logement des défavorisés · Foyer de Groupe accueil et solidarité · Grenelle · Le Gisti · La Cimade · LE CÈDRE · Maison de la vie associative et citoyenne du 11e · Maison des Associations et des Initiatives Citoyennes de la Ville de Montreuil · Médecins du Monde (MdM) · Paroisse du Saint Curé d'Ars · Secours Catholique Caritas France · Solidarité Jean Merlin · Watizat

LISTE DES FINANCEURS

Préfecture des Hauts-de-Seine · Préfecture de l'Île-de-France · Préfecture de Paris · Préfecture de la Seine-Saint-Denis · Préfecture du Val de Marne · Préfecture des Yvelines · Ville de Paris · Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) · Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) · Fondation JM Bruneau · Fondation pour le logement des défavorisés · Fondation Jean Martin · Emmaüs France

LISTE DES CONTRIBUTIONS ET PUBLICATIONS SIGNÉES EN 2025

- « Loi Asile et Immigration - un an après, le triste bilan des droits bafoués », Communiqué de presse et document inter-associatif d'analyse, *janvier 2025*
- « Six mois sans rien », Pour en finir avec l'interdiction de travail des demandeurs d'asile, Tribune relayée sur les réseaux en soutien d'une proposition de loi, *janvier 2025*
- « Dix ans de non-accueil des personnes exilées en France », Lettre ouverte au Président de la République, *février 2025*
- « La solidarité est une valeur de la république », Communiqué dénonçant les attaques de l'extrême droite visant les associations, syndicats et avocats engagés dans la défense des droits des personnes étrangères, porté par la Ligue des droits de l'homme, *février 2025*
- Rapport d'enquête : accès à la domiciliation dans les centres communaux d'action sociale (CCAS) d'Île-de-France, *février 2025*
- Né-es ici ou venu-es d'ailleurs - uni-es contre le racisme, à l'occasion de la journée internationale contre le racisme, *mars 2025*
- Alerte relative à l'ouverture du premier pôle territorial « France Asile » à Cergy-Pontoise : des risques d'atteintes au droit d'asile, Communiqué de presse, *mai 2025*
- Alerte contre la proposition de loi visant à mettre fin à plus de 40 ans de présence associative dans les Centres de Rétention Administrative (CRA), Communiqué de presse, *mai 2025*
- Communiqué de Presse sur la situation d'un jeune Congolais vivant avec le VIH et enfermé au CRA de Toulouse pendant plus d'un mois pour être renvoyé vers la RDC, *juin 2025*
- Note de positionnement de l'ODSE sur le droit au séjour pour raisons médicales (DASEM) : un dispositif essentiel à préserver, *juin 2025*
- Note de positionnement sur l'Aide Médicale de l'État : un enjeu de santé publique pour tous-tes, *juillet 2025*
- Formons une ligne rouge pour la Palestine, *juillet 2025*
- Tribune interassociative appelant à mettre fin au génocide du peuple palestinien et en soutien à la Global Sumud Flotilla, *septembre 2025*
- Communiqué de presse de Dom'Asile, le Gisti, La Cimade, Médecins du Monde, la Ligue des droits de l'Homme et une dizaine d'autres organisations contre le décret rendant applicable l'accord migratoire conclu entre la France et le Royaume-Uni, *septembre 2025*
- Lettre au directeur général de l'OFPRA au sujet du dysfonctionnement du dispositif OFPRA/UMJ représentant une entrave au droit à la protection internationale au motif de risque de mutilation sexuelle, *septembre 2025*
- Courrier d'alerte au Premier Ministre au sujet de l'aide médicale de l'État (AME), *septembre 2025*
- Courrier sur les difficultés rencontrées dans l'accès à la réduction Solidarité Transport pour les personnes en demande d'asile et Bénéficiaires d'une Protection Internationale, *septembre 2025*
- Courrier d'interpellation contre le projet de loi de finances 2026, *octobre 2025*
- Courrier d'alerte sur les conséquences de l'obligation de présentation de la carte Vitale ou de la carte AME en pharmacie, *octobre 2025*
- Pétition contre la suppression des APL pour étudiants étrangers extra-européens non boursiers, *octobre 2025*
- Lettre ouverte du Revers des municipales contre l'exclusion et le sans-abrisme, *octobre 2025*
- Alerte à la Défenseure des droits concernant la multiplication des refus d'attribution de la solidarité transport, *octobre 2025*
- Demande de rendez-vous au nouveau Premier Ministre et à la Ministre de la Santé à propos de l'AME, *octobre 2025*
- « Mesdames et messieurs les député-es, faites le choix d'une France qui protège les enfants ! », Tribune visant à garantir la présomption de minorité et à mettre fin au sans-abrisme des mineur-es non accompagnés, *décembre 2025*
- Une journée sans nous : si on s'arrête, tout s'arrête, à l'occasion de la journée internationale des migrants, *décembre 2025*
- Appel à rassemblement pour la journée internationale des droits humains, pour l'année de grande cause nationale dédiée à la santé mentale, *décembre 2025*

MERCI !

Dom'Asile tient à remercier chaleureusement l'ensemble des volontaires, donateurs-trices, partenaires et soutiens qui nous accompagnent dans notre action et nos projets, et avec lesquels nous sommes en lien pour assurer notre mission :

Merci aux membres des instances, bureau et conseil d'administration, pour leur investissement continu et leur soutien à l'équipe de coordination

Merci à nos bénévoles et membres individuels de soutien : Xavier · Cécile · Christine · Dominique · Scholastique · Patrick · Simon · Bernie · Annie · Christophe · Céline · Pascale · Agnès · Françoise · Nacera · Johanna · Anne-Marie · Benjamin · Nicolas · Ayoub · Usha · Stéphane · Loma · Sasha · Amadou · Aminata · Tatevik · Thalia · Nasir · Iraaj · Mara · Anne · Hanane · Yves · Jean-Jacques · Tamila · Justine · Odon · Nicole · Julia · Odile · Pamela · Bruno · Marc · Liliane · Laurence · Pierre · Bernard · Didier · Parvez · Mohamed · Souleymane · Camille · Matenin · Mohammed · Samba · Karin · Bhuiyan · Doris · Pitshouna · Huguette · Éric · Alain · Safiatou · Bertony · Ange-Olivier · Hatouma · Rayan · Hussein · Sara · Annick · Rim · Bouka · Danilo · Keltoum · Junaid · Vanessa · Peggy · Karima · Mohammad · Alex · Myriam · Mohamed Cherif · Frédérique · Cynthia · Nasseninba · Tiguidanke · Sophie · Thierry · Hocine · Ahbab · Clara · Yvonne · Juliette · Chantal · Louise · Marie · Philippe · Clémence · Aquila · Brigitte · William · Geneviève · Laurent · Edith · Mushiiarah · Marceline · Coralie · Pascale · Muhammed · Carole · Jacques-Yves · Marie-Thérèse · Ségolène · Jean-François · Benoît · Marie-Martine · Jean-Baptiste · Daniel · Wangdue · Malvina · Roselyne · Martin · Josée · Beatrice · Arnaud · Tatsuya · Blandine · Anaïs · Marie-Cécile · Marie-Ange · Ninon · Yasmina · Olivier · Mireille · Paloma · Sylvie · Lise · Shoko · Elfried · Louise · Mesmin · Aude · Youcef · Thomas · Christian · Josiane · Pimprenelle · Mariam · Jenny · Marie-Claire · Mai-An · Deo · Michel · Tania · Irène · Bogumila · Manuel · Mahbuba · Minako · Benoît · Marie-Lou · Priscillia · Maryse · Ousmane · Manon · Mélanie · Angelty · Félicia · Noëlla · Antoine · Elise · Lucas · Jean-Marc · Brooke · Emmanuela · Mathilde · Dalya · Gizem · Doriane · Chloé · Marion · Bertrand · Bénédicte · Elisabeth · Pascale · Benoît · Alexandra · Olivier · Maurice · Madeleine · Marcelle · François · Florence · Sandrine · Céline · Colette · Yvette · Catherine · Bella · Zulikhan · Ouma · Balan · Raphaël · Eudoxie · Tavi · Yuliana · Mohamed Fadl · Nassima ·

Dorra · Hamida · Nada · Maryam · Thalia · Abdul Hamid · Sadat · Alam · Nasir · Sara · Mashael · Malika · Saleem · Zeinab · Hamid · Pema · Dekyi

Merci à nos membres associés : Secours Catholique Caritas France · Fondacio

Merci à nos partenaires institutionnels et associatifs : Anafé · Association des avocats pour la défense des droits des étrangers · Association DALO · Association des travailleurs maghrébins de France · Aurore · Avocats Elena France · Bus Barreau de Paris Solidarité · Collectif national des droits de l'Homme Romeurope · Comité pour la santé des exilé-es · Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports · Église protestante unie de France · Emmaüs France · Entraide protestante de Cergy · L'Ermitage by Fondacio · Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme · Fédération des acteurs de la solidarité · Foyer de Grenelle · Groupe accueil et solidarité · Le Gisti · La Cimade · Le Cèdre · Maison de la vie associative et citoyenne du 11e · Maison des Associations et des Initiatives Citoyennes de la Ville de Montreuil · Médecins du Monde · Paroisse du Saint Curé d'Ars · Préfecture des Hauts-de-Seine · Préfecture de l'Île-de-France · Préfecture de Paris · Préfecture de la Seine-Saint-Denis · Préfecture du Val de Marne · Préfecture des Yvelines · Secours Catholique Caritas France · Solidarité Jean Merlin · Ville de Paris · Watizat

Merci aux fondations qui nous soutiennent : Fondation JM Bruneau · Fondation Jean Martin · Fondation pour le logement des défavorisés Merci à nos avocat-es partenaires.

Merci à nos donateurs et donatrices pour leur générosité et leur soutien. Par votre fidélité, vous témoignez de la confiance que vous accordez à Dom'Asile et à sa mission auprès des personnes exilées, pour construire, tous ensemble, une société plus juste et solidaire.

CRÉDITS

Rédaction : Équipe de coordination Dom'Asile

Contribution : Odile Simon

Photographie : Misha Garabedian, Valentina Camu, Inès Djegham

Illustration : Claire Vimont

Mise en page et impression : Reprotechnique



Dom'Asile
46 boulevard des Batignolles
75017 Paris

contact@domasile.org

WWW.DOMASILE.ORG - WWW.DOMASILE.INFO
